

Dans quelques localités, est donné la forme figée [ãnatãdã 10+, 11, 15+, 16, 18] (issue de la forme de gérondif "en attendant").

On relève également l'emploi des expressions temporelles [pãdã sa 18] litt. "pendant ça" et [pãdãsãtã sa: 19] "pendant ce temps-là".

Enfin deux témoins citent [dêtã 17/dêtã 19].

Rappelons à ce propos les emplois (attestés sur la carte 2097 ("Pendant ce temps")) de cette forme comme conjonction [dêtã/tã] (< étant), et également la présence sur cette même carte des formes [pãdã ké] et [pãdã].

B. Frei (1982 [1929] : 199) note : "C'est à l'aide du gérondif que le français condense une phrase en une proposition déterminant le verbe : Il courait > Il est arrivé en courant. Un autre procédé est la proposition circonstancielle, introduite par une conjonction : Il est arrivé en même temps qu'il courait, pendant qu'il courait".

2133 M pa konn anyen "ditou" (Je ne sais rien du tout)

A. L'adverbe [ditu/dzitu] renforce généralement la négation complexe [pa ... ãyẽ] "rien". Un complément peut être inséré entre cette négation et l'adverbe : [(m pa gẽ ãyẽ) nã pòc mwẽ ditu, pt 2] litt. "J'ai pas rien dans ma poche du tout", "J'ai absolument rien dans ma poche".

Il arrive que [ditu] renforce le terme négatif [pa] : "Je connais pas du tout ce truc" (pt 8) ; "Je sens que ça va pas du tout" (not. 11).

On note l'occurrence isolée de l'adverbe dans une phrase affirmative en 10 : "J'ai rien du tout".

L'adverbe a pour synonyme local le morphème [mẽm] en trois points (2, 6 et 19). Il est susceptible d'être redoublé (cf. 20A ; intensif).

B. Etymologies : "rien du tout" (= absolument rien), "pas du tout" (= absolument pas). L'énoncé recueilli en 10 est peut-être à mettre en relation avec des tours français dans lesquels "rien" a une valeur négative dans des propositions où il n'est pourtant accompagné d'aucune négation : Grevisse (§ 592, p. 523) donne entre autres l'exemple suivant : *Je veux rien ou tout* (Rac., *Plaid.*, I, 7).

Complément d'information à propos de la négation créole [pa ... ãyẽ]. LGRLF fait la remarque suivante : "Au début du XVIIe s. on rencontre dans la langue familière *ne pas ... rien* dans la même proposition, expression condamnée par Vaugelas : "On ne veut pas rien faire ici qui vous déplaît" (Racine, *Les Plaideurs*, II, 6). "(...) *ne servent pas de rien*" [...]. Dans cet exemple, Molière atteste la réaction puriste de XVIIe s. ("De pas mis avec rien tu fais la récidive") contre un usage devenu archaïque ou "rien" signifie encore "chose" (cf. *Ça fait pas rien*, usuel en français régional du Centre). Aujourd'hui cette combinaison est populaire et jugée fautive : "Vous n'auriez pas rien pour la gorge" (Barbusse, *Le feu*, I, IV)".

Cf. en complément les comm. 1477 et 2150.

2134 "Eske" ou konprann ? (Est-ce que tu comprends ?)

A. Le morphème connaît des variations formelles (forme longue devant consonne ou voyelle/forme courte devant voyelle en 6, 7, 18C), des simplifications (cf. 16, 20), des métathèses (6). Il est susceptible d'être affecté par les phénomènes de sandhi

(assimilations régressives en 4, 19, 20). Quand la forme est longue, la première et la dernière voyelle sont sujettes à variation : [èské/èské/èské].

D'autres marques d'interrogation sont mentionnées : interrogation par la seule intonation en 17A ; utilisation du tour figé [pu di ... ?] < pour dire (= est-ce à dire ?) en 18A.

Nous remarquons que le morphème est utilisé tant dans l'interrogation directe que dans l'interrogation indirecte (sur la carte, l'absence de point d'interrogation marque qu'il s'agit d'un emploi indirect). En 10, le témoin emploie tour à tour les morphèmes [si] et [èske] dans l'interrogation indirecte. Il est possible que l'usage du subordonnant [si] dans un tel contexte soit due à l'influence du français régional (partout ailleurs, c'est [èské/var.] qui est employé comme subordonnant).

B. L'étymon est le terme complexe "est-ce que". "Dans l'interrogation directe, on marque souvent le sens interrogatif par *est-ce que* et on ne change pas alors l'ordre normal : sujet + verbe" (Grevisse § 186, p. 138).

Traitant des mots subordonnants, Grevisse (§ 995, p. 1035) note également : "Transformée en interrogation indirecte, une interrogation directe commençant par un mot interrogatif (souligné souvent par *est-ce qui* ou *est-ce que*) ne subit pas de changement en ce qui concerne le mot introducteur". Grevisse relève cependant quelques exceptions parmi lesquelles nous remarquons en particulier le cas suivant : "Toutefois à *est-ce que*, devant un sujet, correspond la conjonction *si*" (voir sur la carte de référence, le pt 10A).

Grevisse note ensuite, dans une remarque à caractère historique (p. 1035) : "On a pu employer, dans l'interrogation indirecte, les tours syntaxiques *qui est-ce qui*, *qu'est-ce qui*, *qu'est-ce que*, *où est-ce que*, etc., de l'interrogation directe : *Elle lui demanda qui est-ce qui l'avait fait malade* (Guez de Balzac, VII, 27, dans Haase). [...] Cela est resté courant dans la langue populaire ou familière : *Allez donc voir qui est-ce qui peut être dehors par un temps pareil* (M. Proust, *Du côté de chez Swann*, I, p. 149) [...]"

L'usage créole du mot [èské] dans l'interrogation indirecte est par conséquent à classer parmi les survivances.

Voir également le comm. 1999.

2135 Mete ou alèz "isit" la (Sois à l'aise ici)

A. L'adverbe est le plus souvent cité accompagné d'un déterminant. Comme il connaît des variations de forme [isit/isi/sit 24D], le déterminant est sujet lui aussi à variation formelle (cf. en 1 les variantes [isi ya/isit la]).

Il est à noter que la région de l'extrême Sud-Ouest semble ignorer la variante à [-t] final prononcé.

On remarque la locution adverbiale [bò isit la 6A, 16E] litt. "l'endroit ici" : précisons que cette forme peut également fonctionner comme déterminant locatif prochain (cf. comm. 1982).

Dans l'expression [peyi isit 12] "(dans le) pays ici", il est fait usage de [isit] comme déterminant déictique. L'expression renvoie au "pays" (à la région) dans lequel se trouve celui qui prononce cette occurrence de [peyi isit].

On note l'emploi prédicatif de l'adverbe déterminé en not. 10 : "Il n'est plus ici".

Emploi comme circonstant ou comme sujet : [gã ãpil bwa isi ; isi a te plē bwa, not. 13] "Il y a beaucoup d'arbres ici ; ici (dont nous parlons) (c')était plein d'arbres" (emploi anaphorique du déterminant [a]).

En notice 12, on remarque l'usage de [isit] comme déictique temporel : [ané isit 1982, ané isit] "Cette année-ci 1982, cette année-ci" (période de temps où s'inscrit le locuteur). Voir à ce propos le comm. 119 B.

Cf. aussi *in* carte 1997, pt 6, le tour impératif où est notée la co-occurrence de deux adverbes : [pa fè dezòd isi ya la !] "Ne faites pas de bruit ici maintenant !" (sans être certaine que ce soit effectivement le cas, nous pensons que [la] s'analyse dans ce contexte, non pas comme adverbe de lieu, mais comme adverbe de temps).

B. L'étymon est l'adverbe "ici". La prononciation avec [-t] final n'étonne guère. Tout au long du commentaire des cartes de l'ALHa, nous n'avons pas manqué de signaler ce fait de survivance.

Attestations dialectales anciennes (FEW IV, 423 : "Fr. ici "dans le lieu où se trouve celui qui parle ; dans cet endroit du discours ; dans le temps présent" (seit Alexis), adauph. ici, apr. issi Jaufre, nfr. icyte Tall 10, 181, Lille, Tourc. pik. ichi, Bray, havr. ichite, nant. Ancenis, bmanç. hmanç. St-Victor, ang. loch. kan. orl. Sologne, berr. icite [...]).

Ducœurjoly (1802) note l'existence de l'adverbe de lieu : «quité manteau a vou ici» (laissez ici votre manteau, p. 326).

Rappelons qu'en créole colonial, le morphème «cy» (issu de l'adverbe "ici") peut se joindre à un substantif : «li bougé dan l'endret cy» (il demeure en ce lieu là, p. 328) et qu'il est fait usage, dans cet état de langue, de «ici» comme corrélatif de «là», sans idée précise de proximité ou d'éloignement.

Cf. en complément le comm. 119B.

2136 Wòch la tonbe nan twou a "jis" (La pierre est tombée tout droit dans le trou)

Différents adverbes sont cités : [jis/jús] < adv. "juste", [tu {karé, dwat}] < "tout carrément, tout droit", [dirèktémã/dirèktémã] < "directement", [dirèk, dirèk^k-dirèk] < "direct", [byē] < "bien", [dwat] < "droit".

2137 Li fè fent "jiskaske" li pran kòb la (Il a feint jusqu'à ce qu'il prenne l'argent)

A. Quatre séries de formes sont proposées comme subordonnant temporel :

- [jis/jus] : ces formes peuvent procéder par simplification soit de "jusqu'à ce que", soit de "jusqu'à tant que". Mais un étymon "jusque" est plus vraisemblable (cf. comm. B).

- [jùskaské/jiskaské/jiskaskæ, jiskasetè ké, jiska θ] < "jusqu'à ce que"

- [jústã 11/jistã 7, 10, 15, 16, 20] < "jusqu'à tant que"

- [jiskālatāddā], mot-valise issu de "jusqu'à ce que" + "en attendant que".

Les formes créoles sont issues soit d'un subordonnant, soit de la combinaison de subordonnants français qui marquent que le fait exprimé par la proposition principale est antérieur à celui auquel fait référence la subordonnée.

B. L'étymon des formes [jis/jus] est le mot "jusque". Grevisse (§ 1017, p. 1077,) note, dans une remarque à caractère historique, que cette conjonction "a pu, dans l'ancienne langue, introduire la subordonnée temporelle dans des phrases où la langue moderne emploie *jusqu'à ce que, jusqu'au moment où* [...]".

On trouve également dans *Le bon usage* l'information suivante : "*Jusqu'à tant que* (venu par croisement de *jusqu'à* et de *tant que*) était employé dans l'ancienne langue et à l'époque classique pour exprimer l'aspect de la durée dans l'antériorité : *Il faut (...) la prendre [cette viande, c.-à-d. l'Eucharistie] avec réserve jusqu'à tant que nous soyons rendus propres à recevoir tout son effet* [...] Cette locution, rare aujourd'hui [...], a un cachet archaïque, ou populaire, ou dialectal [...]" (Grevisse, p. 1077).

C. Cf. *in carte* les formes [jis] (pt 3) et [jistã] (pt 16) : "J'ai froid jusqu'à en trembler", "J'ai froid jusqu'à en être paralysé".

2138 Depi lakoloni "joukensi", gen moun ki nan bitasyon an (De l'époque coloniale jusqu'à nos jours, il y a toujours eu des gens dans cette "habitation")

A. Le découpage graphique adopté tient compte, comme à l'accoutumée, des possibilités de commutation.

La carte offre les variantes suivantes, toutes issues de tours français :

- [juskaprezã 2/jiskaprezã 10/júskaprezã 20] < jusqu'à présent

- [juskasetè 6*/jiskasitè 10A] < jusqu'à cette heure

- [jiskési 10, 16, 17, 19] < jusqu'ici (l'évolution phonétique semble tenir à une dissimilation, à moins qu'il ne faille songer à une collision paronymique : "ici + ainsi")

- [jus kunyã 1/jús kunya 4/jis kunya 10, 18/jis kũnya 13] "jusqu'à maintenant". En ce qui concerne l'adverbe [kunya], voir le comm. 161 ("De nos jours, désormais"). (Cet adverbe figure également sur la carte 2123). En 13A, on note l'existence de la variante [pu jis kũnya] "pour jusqu'à maintenant".

B. "Jusque se construit sans préposition avec les adverbes ici, là, où, alors [...]" (Grevisse, § 939, p. 970).

"Selon Martinon (*Comm. on parle...*, p. 488, note), on dit : *jusqu'hier, jusque demain, jusque maintenant*. L'omission de *à* dans ces expressions et dans certaines autres est une licence qui se prend surtout, semble-t-il, dans la langue familière [...]" (Grevisse, § 939, p. 971). Le créole, avec [jis kunya/var.], ne s'écarte guère de tels emplois familiers.

C. La carte offre également un intérêt phonétique puisqu'elle met en évidence les correspondances suivantes : à [u] français peuvent correspondre en créole les sons [u/ũ], [i], ou [v].

2139 "Kelkeswa" pwoblèm ou genyen ... (Quel que soit le problème que tu as ...)

Trois grandes séries de variantes sont attestées :

- formes issues du français "quel que soit" (en 1A, 2A, 16)

- formes résultant vraisemblablement du croisement de "quel que soit" et de "quoi qu'il en soit", ce qui explique l'apparition d'une voyelle nasale (parfois précédée d'une consonne) dans certaines des variantes (5, 7, 8, 10, 14, 15)
- formes issues de l'expression indéfinie "n'importe quel" (parfois restructurées sur le modèle de "quel que soit" : > *que n'importe) : [nēpòt 4, 17, 18, 20/ké nēpòt 3A, 7B/kēpòt 1B].

2140 Ou frèt ? A | M frèt "korèk" (Tu es froid ? Ah ! J'ai vraiment froid)

Adverbes cités : [vřēmā] < vraiment, [kòrèk] < correct, [āpil] < en pile, [nèt] < net, [tut bō] < tout bon.

Nous remarquons la place variable de l'adverbe en 2A et 11 (en 11, il s'agit probablement de l'adverbe de phrase, ce qui n'est pas le cas en 2A où l'adverbe modifie le prédicat).

Parfois, au lieu de citer des adverbes, les témoins mentionnent des expressions prédicatives : "être froid comme une bille" (6A et 6B, 14), "avoir froid jusqu'à en trembler" (3A), "avoir froid jusqu'à en être paralysé", (16B), "ressentir un froid intense" (5A et 5B), "avoir le sang glacé" (20).

2141 Kounye-a, ou do sou "konben" repa ... ! (A présent, tu as dû prendre combien de repas ... !)

A. Les témoins citent soit l'adverbe exclamatif (il marque toujours la quantité forte), soit l'adverbe interrogatif (interrogation directe ou indirecte). La même forme est utilisée dans l'un ou l'autre cas.

La variation phonétique est importante : [kōbyē/kōbyē/kōbé/kōmyē/kōbē/kōbyēn 20]. La forme relevée en 20 offre une nasale finale qui pourrait être une trace de l'ancienne préposition (< "combien de repas...").

B. Etymon : "combien".

Arrivé *et al.* (1986 : 263) notent, certes à propos du français moderne, que "du point de vue morphologique, les mots exclamatifs utilisent le même matériau signifiant que les interrogatifs". L'adverbe "combien" fonctionne comme exclamatif et comme interrogatif pour les quantités.

L'adverbe apparaît sous une forme tronquée dans l'énoncé relevé en 1 : [u su byē repa la !] litt. "Tu es sur combien de repas là !", "combien de repas tu as pris là !". Pour une autre attestation, voir carte et comm. 2155. Il n'est cependant pas à exclure que [byē] puisse dans de tels contextes procéder de "bien" (< "bien des repas").

2142 Gad "la-a" ou va wè ven kòb (Regarde là, tu verras vingt centimes)

A. L'adverbe est cité soit sous la forme [la a] (+ déterminant), soit sous la forme [la:] (+ dét.), soit sous la forme [la] (- dét.).

Autres adverbes ou locutions adverbiales mentionnés comme synonymes locaux : [atè a] "par terre" (< à terre), [bò kóté u la 18] "à côté de toi", [su kóté u la 18] "à côté de toi". Dans tous les cas, les formes présentent le déterminant déictique.

B. L'étymon est l'adverbe français "là".

2143 *Apa m ap ba ou l "la a" l (Mais enfin je suis juste en train de te le donner !)*

A. Dans la phrase-entrée, "la-a" pourrait aussi bien être traduit par "maintenant", "actuellement". La carte offre plusieurs variantes :

- [la, la a/la:] : l'adverbe n'est pas obligatoirement affecté d'un déterminant
- [la a kunya 5] : combinaison d'adverbes. Au sujet de l'adverbe [kunya], cf. comm. 2138 A et surtout 161.
- [kunya la: 20/kunya la a 6] : combinaison d'adverbes, inverse de celle attestée en 5.
- [kunya a mēm 2] : on remarque ici la présence de l'identificatif [mēm].

B. "*ici* et *là* marquent parfois le temps et sont souvent mis en opposition ; *ici* indique alors le moment présent, *là*, une période de temps autre que celle où l'on est : [...] *A quelques jours de là* (Id.)" (Grevisse, § 866, p. 857). Dans la langue parlée contemporaine, "là" est parfois employé comme adverbe temporel (valeur : "en ce moment, où je parle"). Si l'on en juge par l'usage créole, on ne peut que conclure qu'un tel emploi devait être courant en français colonial.

2144 *Kay la pa pre non, li jis "laba" (~ "lòtbò") (Cette maison n'est pas tout près, elle est tout là-bas)*

Inventaire des formes recueillies : [laba, laba:] < là-bas, [lòt bò, lòḍ bò a, lòḍ bò a la] < l'autre bord, [lòt kóté] < l'autre côté, [nā zòn laba a] < dans la zone là-bas, [nā zòn lòt bò a] < dans la zone de l'autre bord.

Le témoin 5 emploie l'adverbe [la] en précisant son acception à l'aide d'un second énoncé : "Voilà (+ geste) la maison de l'autre côté du "morne" là".

Il est fait usage de [jis/jūs/jus] (< jusque) dans bon nombre d'expressions : [jis laba], [jūs lòt bò/jis lòd bò, jūs lòḍ bò a la], [jūs bò laba] "tout là-bas", [jus āba] "tout en bas", [jūs dévā laba] "tout devant là-bas".

Nous remarquons l'emploi non systématique du déterminant déictique.

2145 *Ou met chemiz la "lanvè" (Tu as mis ta chemise à l'envers)*

La carte ne présente qu'un intérêt limité : on constate partout la perte de la préposition de la locution adverbiale (< à l'envers).

En 13, la forme employée comme prédicat offre un sens particulier ("être cagneux").

2146 *Li pi gran pase ou "lontan" (Il est de beaucoup plus grand que toi)*

A. Cette carte apporte des informations complémentaires sur le système de la comparaison (cf. comm. 2109 C). La relation d'inégalité ici visée est la relation "plus que".

Différents adverbes permettent de préciser que la quantité examinée dépasse dans des proportions importantes ("de beaucoup") une quantité de référence : [āpil/āpil] "beaucoup" ; [āpil-āpil] "énormément" (< en pile), [lòtā] (< longtemps).

La place de l'adverbe n'est pas franchement stabilisée ; plusieurs solutions sont attestées :

- rejet en fin de phrase de l'adverbe (3, 4, 5, 6, 10A, 10C, 14, 15) : ce cas est de loin le plus courant (cf. aussi carte 2160, pt 14).
- l'adverbe est placé immédiatement après le premier prédicat de la série : [ɛésnèl pi grã ãpil pasé Fadòl 8] litt. "Chesnel est plus grand de beaucoup que Fadòl".
- l'adverbe est placé avant le mot qui traduit la valeur en question (l'âge) : [l gẽ ãpil laj pasé m 10B] litt. "Il a beaucoup (plus) d'âge que moi". On remarque qu'avec ce type de prédicat, on a une forme réduite du marqueur d'inégalité quantitative, réduit au terme qui introduit le complément du comparatif. (Voir à ce propos le comm. 2109C, le comm. B ci-dessous, et également le comm. 2160).

B. Les données obtenues en 20 offrent un intérêt particulier : elles permettent de constater que la relation d'inégalité "plus que" généralement marquée à l'aide de [pi ... pasé...] peut également être exprimée à l'aide de [pi... dipasé... 20B] litt. "Cet enfant est plus grand à le dépasser", "Cet enfant est plus grand que lui", ou bien encore, marquée uniquement par [pasé... 20A] "Un tel est grand à le dépasser". Cf. en complément les comm. 2109C, 2160 et 2209.

C. Note sur l'adverbe [lõtã] : il figure également dans l'énoncé [Msyé la avã m lõtã 5B] "Lui était là bien avant moi". Grevisse (§ 855 bis, p. 850) signale qu'on doit distinguer par la graphie les adverbes ("longtemps") et les expressions qui contiennent un adjectif et un nom employés chacun isolément (un "long temps"). Il n'est pas impossible que la source étymologique de l'adverbe créole soit, non pas l'adverbe français, mais l'expression homophone.

2147 Kouman ou ye ? "Malman", m pa bon menm menm (Comment ça va ? Plutôt mal, ça ne va pas bien du tout)

A. La carte fournit un inventaire assez large de formulations possibles en réponse à la question ritualisée (= "Comment tu vas ?") qui suit immédiatement une salutation (ouverture d'une interaction). Nous constatons que les réponses sont assez peu stéréotypées.

B. L'adverbe [malmã] est donné spontanément en 4, 6, 8, 10, 14, 15. Il s'ajoute à la liste des adverbes créoles néologiques construits à l'aide du suffixe adverbial [-mã]. En 20 semble jouer un phénomène de collision paronymique ("malement" + "normalement"). Nous remarquons enfin que l'adverbe est, dans certains cas, prédicatif (cf. 14A : litt. "Tu es tout malement". L'adverbe [lãtmã 7] constitue une survivance. Il est à distinguer de l'adverbe construit par redoublement de la base [lãt-lãt] "peu à peu" qui a la même origine (cf. carte 2158, pt 10).

2148 "Men" liv la ou te vle li a ! (Voilà le livre que tu voulais !)

Ce mot déictique exclamatif est donné partout. Il peut constituer un énoncé à lui seul. Dans le discours, il est systématiquement associé à un geste de monstration (cf. not. 20). Il exerce son activité localisante dans l'espace de la perception visuelle des co-énonciateurs, mais également hors des limites de cet espace (cf. carte 2144). Il fait également l'objet d'emplois qu'on peut qualifier de phatiques (cf. carte 2143). Son origine est obscure (un étymon "main" semble improbable).

2149 Li senk è "mwēn" dis (Il est cinq heures moins dix)

Dans l'indication de l'heure, quand on veut signifier qu'une heure donnée n'est pas encore atteinte, sans autre précision, on met la préposition [mwē] après le nom d'heure, en construction absolue : [(li) diz è^r mwē 4] "(Il est) moins de dix heures". Quand on souhaite être plus précis, on fait suivre la préposition [mwē] de l'indication du nombre de minutes ou de la fraction : [li sēk è mwē dis 10 ; midi mwēd ka 14B ; i vin a mwēn ka 5B] "Il est cinq heures moins dix ; midi moins le quart ; il est venu à moins le quart" (noter le maintien d'une trace de la préposition "à" dans le dernier tour). La source de ces expressions est de toute évidence française (Grevisse, § 968, p. 1001-02). Cependant en français, il n'est jamais possible d'employer "moins" en construction absolue (comme le fait le créole en 4).

Le créole dispose d'une construction concurrente : [li māké di minūt pu l midi 14A] "Il manque dix minutes pour qu'il (soit) midi" (cf. aussi 8A, 17B, 18A).

Autres expressions pour dire l'heure approximative : "Il est (près de) six heures mais il n'est pas tout à fait six heures" : [li siz è me l pó kó fin siz è nèt 8B] ;

"Je vais dire "il est moins le quart"" : [m ap di "l mwē ka" 11] (en réponse à une question de l'enquêteur).

Voir aussi le comm. 2115 ("A l'heure").

2150 "Nanpwēn" pèsòn ki ka anpeche m fè sa mwēn vle (Il n'y a personne qui peut m'empêcher de faire ce que je veux)

A. La carte offre un intérêt particulier pour l'étude du système de la négation. L'information négative est transmise de différentes façons :

- [nāpwē/nāprē] mun, pè^rsòn, pyès mun, ò mun]

- [pa gē/pa gēyē] mun la, kras mun, pyès mun, pèsòn] (négation du verbe impersonnel)

- [m pa gē kēn mun, m pa gē mun] (négation du verbe personnel)

- [pyès mun pa ka..., pyès mun p ap fè...]

- [pèsòn pa ...]

On relève à différentes reprises des combinaisons de mot négatifs sans valeur positive : co-occurrence dans le même énoncé de [pa] "pas" et de [kēn] "aucun" en 3A, de [pèsòn] "personne" et de [pa] "pas" en 18A, de [nāpwē] "il n'y a point" et de [pè^rsòn] "personne" en 4 (voir également le titre de la carte), de [okēn] "aucun" et [āyē] "rien" en not. 13.

B. En créole colonial (Ducœurjoly 1802), des constructions impersonnelles négatives utilisent, pour signifier l'exclusion partielle (peu de ...), le congloméré suivant : «n'y a point guère provision, vou profité que ni a point guère navire là sur rade (p. 366)". L'étymon de [nāpwē] est une expression du français régional : "(il) n'y a point de..." (variante de "il n'y a pas de").

Des combinaisons de mots négatifs dépourvues de valeur sémantique positive se rencontrent en français populaire.

Cf. également les comm. 1477 C, 2029 et 2133.

2151 Tout moun "nèt" chita bò kot misye (Tout le monde sans exception s'est assis à côté de lui)

Nous constatons la place variable de l'adverbe : il est le plus souvent rejeté en fin de phrase après le verbe [cita], mais on le trouve placé devant le verbe en 10A et en 18+. Cf. également 11B et 15B.

L'étymon est l'adverbe français "net" (franchement ; sur place, sur l'instant ; d'une manière claire, franche, carrément). L'évolution sémantique conduit à considérer l'emploi créole comme néologique.

2152 M pa ka fè travay sa a "non" ! (Non je ne peux pas faire ce travail !)

A. L'usage de ce mot exclamatif est toujours associé à un schéma intonatif très caractéristique (brusque montée de la voix associée au morphème). Pompilus (1976 : 178) note que "dans une réponse négative, *non* peut en créole (et parfois en français d'Haïti) renforcer *pas* : "Est-ce que Toto là ?" - "Li pa là non" - (Est-ce que Toto est là ? - Il n'est pas là, non.). Il précise encore qu'on trouve ce morphème dans la réponse [négative] à une interrogation que : "Qui mounè qui fait bri ça-a ? Cé pa moin non" (Qui a fait ce bruit ? Ce n'est pas moi, non).

Les données de l'ALHa permettent d'observer que cet adverbe de "renforcement" se trouve également dans des phrases impératives positives (cf. 18B, et 19A, 19B, 19C). Dans ce cas, une traduction à l'aide de "non" est inadéquate ("certainement", "vraiment" seraient plus appropriés).

Dans la plupart des énoncés proposés, l'adverbe est le plus souvent placé en fin de phrase : il convient cependant de signaler les énoncés 18A et 13 où le morphème est directement postposé au verbe : [ān mājé nō mōèè !] "Allons donc manger mon cher !" et 13 [sé pa mun li yé nō sa !] "Ce n'est vraiment pas une personne ça !".

B. L'étymon est le mot français "non". Grevisse (§ 874, p. 864) écrit que "*Non*, placé soit avant, soit après une proposition négative, sert à en mieux marquer le caractère : [...] *Ce n'était pas un sot, non, non* (La F., F., VIII, 21). - *Non, l'avenir n'est à personne !* (Hugo, *Crép.*, V, 2)". Il existe cependant entre le français et le créole une très grande différence dans le schéma intonatif employé.

En ce qui concerne les tours impératifs créoles, un rapprochement doit être fait avec les phrases impératives du français où apparaît, toujours postposé au verbe, le mot "donc", indépendamment de tout phénomène de coordination : *Viens donc ! Décidez-vous donc à vous marier !* (d'après Arrivé et al. 1986 : 319). Il est possible qu'ait joué en faveur de "non" un phénomène de collision paronymique (donc + non) .

2153 Anvan lè pa lè, aprè lè pa lè "nonplis" (Avant l'heure ce n'est pas l'heure ; après l'heure ce n'est pas l'heure non plus)

Deux adverbes semblent susceptibles de s'employer dans les phrases négatives, en l'occurrence [nōplis/nōpli 19] (< non plus) et [tu]. L'origine du mot [tu] est examinée dans le comm. 2175.

Il ne semble pas exclu de pouvoir combiner les deux adverbes (cf. not. 19).

Voir également le comm. 2215.

2154 M pa konnen "ojis" sa k pase (Je ne sais pas au juste ce qui s'est passé)

Les données sont lacunaires. L'adverbe [ójis] n'est cité de façon spontanée que quatre fois. Sa place n'est pas fixe (fin de groupe rythmique en 4, 18+ et not. 6, début de groupe en 7+, immédiatement après le verbe en 10+, 14). L'étymon est transparent.

2155 Nèg sa a gen "omwen" de san kawo tè wouze (Cet homme a au moins deux cents "carreaux" de terres irriguées)

A. On note la présence d'énoncés quantitatifs variés manifestant une incertitude. Le plus souvent, l'adverbe [ómwē] (< au moins) y signale une limite inférieure dans une opération de mesure approximative. Sa place n'est pas fixe : on trouve l'expression en fin de séquence (pt 4), mais également devant un numéral (pts 2, 3, 11, 15, 16+, 20+).

L'expression [ómwē pi piti 5] semble apporter une précision supplémentaire dans l'évaluation ("au bas mot, au minimum").

D'autres solutions sont attestées : emploi des marqueurs [kōsa 8] "comme ça", [apèprè 18] "environ", emploi de combinaison de marqueurs [ómwē+ ... kōsa 20].

En 6A, on relève la présence d'un énoncé à verbe modal [kapab] (modalité épistémique) dans une variante courte : "Je peux avoir quatre barriques de riz peut-être". Une traduction utilisant un dérivé de nom de nombre rare ou ancien en français ("quatraine" ; cf. Grevisse, § 420, p. 356) rendrait mieux compte du fait que le créole utilise ici un collectif, à savoir le déterminant indéfini immédiatement suivi d'un nom de nombre : "Je peux avoir une quatraine de barriques de riz peut-être".

Une synonymie locale est observée en 3 : elle fait curieusement de [plúské] "plus que" un équivalent de [ómwē].

L'énoncé fourni en 14 est à distinguer des autres énoncés fixés sur la carte dans la mesure où y est employé l'adverbe [vāsé] (< avancer) "presque" : "il a presque cent "carreaux" de terres" (= un peu moins de cent "carreaux").

Voir en complément le comm. 2106.

B. Autres énoncés quantitatifs manifestant des approximations : [mun sa gē détwá kawó tè, not. 10] "quelques carreaux..." (tour issu d'énoncés disjonctifs du type : "deux ou trois carreaux de terre", [li gē kōbyēn kawó tè, not. 20] (quantité forte ; l'étymon semble être l'adverbe exclamatif "combien de"). Cf. aussi comm. 2141.

2156 "Pafwa" si l pa gen kòb li di l pap soti (Parfois s'il n'a pas d'argent, il dit qu'il ne va pas sortir)

A. L'adverbe de temps le plus cité est [pafwa/pa'fwa 1] (< parfois). Il arrive qu'il soit précisé par [kōsa] "comme ça" (cf. pt 11 ; voir le comm. 2105).

Autres formes recensées : [kèlkéfwá 2B] (< quelquefois), [dé fwa 13] (< des fois), [ō lè kōsa 16A, yō lè paraza 19] (< l'heure comme ça, l'heure par hasard), [dé lè 15] (< des heures), [pa lè 2A] (< par l'heure).

On peut faire l'hypothèse que les expressions [dé lè] et [pa lè] sont fondées, par analogie, sur [dé fwa] et [pafwa] (une séquence-étymon "par heure" semble exclue).

En 17, le témoin ne propose pas d'adverbe de temps, mais une structure conjoignant deux propositions, l'une affirmative, l'autre négative : "Il y a des jours il (y) va, il y a des jours il (y) va pas".

B. Grevisse (§ 854, p. 849) signale que "la langue familière ou populaire emploie *des fois* pour *parfois* ou pour *quelquefois* : *DES FOIS* cependant il semble que c'est tout arrangé (J. Giono, *La femme du boulanger*, I, 3)".

2157 L ap mache "pasipala" (Il circule de côté et d'autre)

Adverbes ou locutions adverbiales mentionnés : [pasipala] (3 mentions spontanées dans le Nord uniquement), [sa é la 11B] (< loc. adv. "çà et là"), [tupatu 5, 7, 8, 10] (< tout partout ; cf. comm. 2112), [kay ā kay 5B/dé kay ā kay 11A] (< de case en case), [tribò é babò 10A] (voir comm. 2111).

2158 Se "pezape" pou fè l jistan ou fini (C'est petit à petit qu'il faut le faire jusqu'à ce que tu finisses)

A. Différentes variantes d'un proverbe bien connu ("Petit à petit l'oiseau fait son nid") sont citées. Elles présentent un intérêt surtout dans la mesure où certains des constituants offrent eux-mêmes des variantes : [lwazó 3/ɟwazó 5/zwazó 14, 20] ; [pitit a pitit/pitipiti 3, pézapé 5, 14, 15/pazapa 20] ; [ni 3/nie 5, 8, 14, 15, 20].

B. Examen des adverbes et locutions adverbiales.

[pézapé/pézapé 19/pézapé 7, 18] < peu à peu. De "fausses liaisons" en -z- ("velours") apparaissent également en français populaire. Gadet (1992 : 48) note qu'elles sont généralement explicables par analogie. Il est difficile de savoir si ce "velours" est à imputer au créole (analogie avec [pazapa], voir ci-dessous) ou au français populaire régional ancien.

[pazapa 4, 20] < pas à pas. (LGRLF donne pour le français une unique transcription avec consonne de liaison, mais une variante est, en français contemporain, attestée sans une telle consonne).

[ti ka pa ti ka] 8A] < petite écale par petite écale ; [mòsò pa mòsò 11C] < morceau par morceau. Dans le proverbe complété en not. 18, on constate que le procédé est productif : "L'oiseau fait son nid, petit (bout de) bois par petit (bout de) bois, petite feuille par petite feuille".

[dusmā 10A] < doucement.

[lāt-lāt] < lentement.

2159 Yo pap ba li "yon pèt" (Ils ne vont absolument rien lui donner)

L'expression citée en entrée n'apparaît que dans des phrases négatives (d'après Valdman *et al.* 1981). Elle n'est fournie de façon spontanée qu'en 16. L'étymon pourrait être le mot français "pet" (voir à ce propos in LGRLF la locution familière *Ça ne vaut pas un pet, un pet de lapin* : cela n'a aucune valeur, cela ne mérite pas d'être pris en considération).

Toutes les phrases reportées sur la carte présentent le constituant négatif.

[ãyé].i.ãyé (pronom indéfini); (< dial. arrien), [ãyé ditu/aryé ditu] (< arrien du tout), [ãyé mèm/ãyé mēm] (< arrien même). Cf. carte et comm. 1477 ("Rien").

Arrivé *et al.* (*op. cit.* : 331) signale, en ce qui concerne le français, que l'adverbe "même" placé après le nom (ou le pronom) souligne l'identité de l'objet désigné. En créole, à la différence du français semble-t-il, l'identificatif peut déterminer un pronom quantificateur de l'ensemble vide. On remarque que la mention d'un quantificateur n'est pas forcément nécessaire avec [mēm] (cf. 5A, 6A).

[ditu/dzitu] (< du tout).

Dans un nombre important de réponses sont employés des classificateurs dont certains figurent également sur les cartes 1474 ("Un peu, en parlant des solides") et 1475 ("Petit morceau, miette") : [pyès] (< pièce), [yō kras] (< crasse), [yō kal] (< écale), [ō zōŋ] (< des ongles), [yō grēn] (< une graine), [yō sèl bagay] (< un seul bagage), [ō sèl mēm] (< un seul même).

En ce qui concerne [pyès], cf. comm. 2166.

2160 Li "pi" gran "pase" m (Il est plus âgé que moi)

A. Sur cette carte le marqueur d'inégalité quantitative connaît trois réalisations.

Avec au moins certains prédicats (sinon tous, mais cela reste à découvrir), on peut employer une forme tronquée du marqueur (cf. 15B, 15C).

Quand la forme longue de ce marqueur est employée, deux variantes sont attestées.

La forme [pi ... pasé ...] (< plus ... à dépasser...), est citée dans la majorité des cas. On remarque que le premier élément du marqueur présente une variation (cf. par exemple [pli grã 3/pi grã 15]). Une telle simplification est courante en français parlé. En 20C (voir aussi la notice 20), la forme est plus proche de l'étymon : [u pa wè timun sa pi grã dipasé l] litt. "Tu ne vois pas que cet enfant est plus grand à le dépasser". (Cf. aussi comm. 2146B).

En 19B, on remarque un énoncé plutôt représentatif, d'après notre expérience, de la compétence des bilingues francophones : [li pi dzũ ké akasã] "Il est plus dur que l'"acassan"".

Enfin signalons l'emploi du marqueur d'inégalité après un verbe impersonnel, illustré en 13 : "Il est grand (de taille), mais (il) y a plus grand que lui".

Cf. également carte et comm. 2209.

B. Des compléments divers (étymologie, comparaisons typologiques, etc.) sont présentés dans les comm. 2109, 2146B, 2209, 2197.

2161 N a wè "pi ta" (Nous nous verrons plus tard)

[pi ta] est la forme de loin la plus citée. Elle est parfois associée à des synonymes locaux : [talè 3A] (< tout à l'heure), [apwé 4A] (< après), [ō lòt momã] (< un autre moment).

Pour des compléments, voir également les cartes et comm. 158 ("Tard"), 164 ("Après") et 172 ("Il y a un instant").

2162 Li gen "plis" konprann "pase" lòt la (Il a plus de jugement que l'autre)

A. Cette carte ne fait pas totalement double emploi avec la carte 2160. Elle offre en particulier l'intérêt de présenter une variation du premier élément du marqueur d'inégalité quand ce dernier, employé après le verbe [gě] ("avoir"), quantifie un nom (variation non attestée sur la carte 2160 où ce sont les contenus notionnels de prédicats adjectivaux qui sont quantifiés).

On recense les formes suivantes : [plis/plus 5/plûs 15A, 17B, 18]. La présence de ce premier élément ne semble pas obligatoire (cf. 1A, 14, 16A, 17A, 19). De tels phénomènes d'effacement sont signalés dans le comm. 2160.

B. L'adverbe [plis] peut s'employer absolument : [kiyès ki gě plûs ? mun ki gě gud la ki gě plis 15] "Qui a plus ? C'est la personne qui a la gourde (en question) qui a plus". En 5 la quantité est également appréciée par rapport à un élément de référence non explicite (effacement du terme corrélatif) : [u vin gě plus] litt. "Tu deviens avoir plus".

De tels emplois sont attestés en français (Grevisse § 851, p. 844).

2163 "Poukisa" ou ba l kou a ? (Pourquoi tu lui as donné ce coup ?)

A. Les données offrent une grande homogénéité. Partout est cité l'adverbe interrogatif [pukisa]. Cet adverbe se présente à l'origine comme un composé (< pour qui/quel ça ?). Notons à ce propos que le déterminant interrogatif (quel, quelle) se présente déjà sous les formes «qué» et «qui» dans le créole colonial de Ducœurjoly (Fattier 1994 : 63). L'origine dialectale française de [ki] est attestée (Chaudenson 1990b : 133 et suiv.).

On note qu'à deux reprises sont employées des structures qui permettent d'interroger sur la cause sans employer cet adverbe (cf. 3A, 11B, not. 10). L'élément introductif [sa] y est une variante tronquée du terme interrogatif complexe [ki sa], composé d'un déterminant et d'un pronom référant à une chose. Littéralement, on peut traduire ces énoncés comme suit : "3A : Quel ça tu as tu fais l'intéressant comme ça ?" ; "Qu'est-ce que tu as à faire l'intéressant comme ça ?" ; "11B : Quel ça j'ai avec toi tu me donnes ce coup, pourquoi ? Qu'est ce que j'ai (comme problème) avec toi pour que tu me donnes ce coup ?".

Signalons enfin qu'en 16 et en 19 figurent des constructions où l'adverbe interrogatif [pukisa/pu sa] est immédiatement suivi d'une relative à verbe [fè] : litt. "Pourquoi qui fait tu lui as donné des coups, "Qu'est-ce qui fait que tu lui as donné des coups ?".

B. Voir en complément les cartes et comm. 1997-2003 (mots interrogatifs) et surtout le comm. 2003, consacré au terme interrogatif de cause [ki fè ?].

2164 Ou mèt ankouraje, Senmak tou "pre" (Tu peux prendre courage, Saint-Marc est tout près)

A. Différentes formes phoniques sont attestées : [pré/přé/prè]. On trouve très souvent, à la suite de cet adverbe ici prédicatif, l'adverbe de lieu [la a, la] (± DET). De même on remarque l'emploi généralisé de l'adverbe [tu] (1, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 20). Les seuls énoncés où cet adverbe est absent figurent en 13 (énoncé négatif, proposition relative).

En 10, le témoin fournit plusieurs synonymes locaux (< côté à moi là, tout côté à moi là, tout devant à moi là, tout sur le côté à moi là, tout près à moi là).

B. En 2A, [pʁé] exprime la proximité dans le temps ("près de") et a comme synonyme local [prèské] "presque". L'énoncé figurant sous 11 offre également un adverbe [vāsé] exprimant une telle proximité. Ces énoncés seraient mieux à leur place sur la carte 2165.

2165 M "vanse" (~ "preske", "prèt pou") fini ak travay la (J'ai presque fini avec le travail)

A. Cette carte offre un grand intérêt dans la mesure où de nombreuses variantes y sont représentées.

- [vāsé] (< avancer). Ce morphème qui apporte une nuance aspectuelle (il saisit le procès juste avant sa fin) est issu d'une grammaticalisation. Le verbe à sens "plein" [vāsé] "s'avancer, avancer" est par ailleurs attesté en créole. On remarque que cette variante lexicale n'est citée que dans le Sud d'Haïti (point 10 et suivants).

- [prèské/pʁèské/près 7B] < presque. Ce morphème connaît une diffusion moins restreinte que le morphème précédent ; il est particulièrement bien représenté dans le Nord. En 7B, on observe une troncation.

- [pré 6B, 8B, 10A/prè 17C] (< près de ; cf. comm. 2164 B). Voir également en 17A, [tu prè] (< tout près de). La forme recueillie en 17 B, [pré pu], est peut-être due à une analogie (cf. [prèt pu] ci-dessous).

- [prèt a 10D, prèt pu 10E, 17B, 19A] (< prêt à, prêt pour).

Le créole dispose encore d'autres moyens pour exprimer la proximité dans le temps : cf. 8A "Il me reste un petit morceau pour que je finisse" ", 19B "Tout à l'heure comme ça, je vais finir" (voir également not. 10), 17C "Je suis pas loin de finir".

B. Grevisse (§ 943, p. 981) note que la locution prépositive "prêt à" pouvait à l'époque classique signifier non seulement "disposé à", mais encore "sur le point de". C'est cette valeur qui a été maintenue en créole. Il est intéressant de constater d'autre part que la préposition "à" s'est conservée dans ce type d'emploi et de contexte en créole, alors que par ailleurs, elle est souvent perdue. Elle peut commuter avec la préposition [pu] (voir point 10). Grevisse ne mentionne pas l'emploi d'une expression "prêt pour" faisant concurrence à "prêt à". Un tel tour devait pourtant être d'usage courant chez les colons français au XVII^e et XVIII^e siècles. Il est particulièrement bien représenté dans le Sud-Ouest d'Haïti.

2166 M pap sòti "pyès" (Je ne vais pas sortir du tout)

A. Certaines des formes figurent également sur la carte 2159 (voir le comm. associé).

Il est à noter que toutes les phrases reportées sont négatives.

[ditu] (< du tout).

[mēm] (< même) : cet adverbe est souvent utilisé pour le renforcement.

[lókē kóté] (< aucun côté), [pyès kóté] (< pièce côté)

[pyès mèm] (< pièce même), [õ pyès] (< une pièce), [pyès+ ditu-ditu] (< pièce du tout du tout). On note l'emploi isolé d'un déterminant en 10 où [pyès] est employé absolument.

B. L'emploi du mot [pyès] est attesté en quad. dans des phrases négatives avec la valeur "aucun(e)" (LMPT).

Attestations dialectales (FEW VIII, 339 : "Mfr. pièce de "aucun de (avec négation dans une phrase comparative)" (ca. 1450-1587, Lac; Gdf), il n'y a pièce d'eux "il n'y a aucun d'eux" Cotgr 1611, il n'y en a pièce "il n'y personne parmi eux" OudC 1640, boul. ne pièce "ne ... pas", norm. ne ... pièche "ne ... aucun" (schon Dm) Bray pièche "aucun", havr. i n'sont v'nus à pièche "aucun n'est venu" [...]).

2167 Se "raman" I fè yon pase bò isit (C'est rarement qu'il passe par ici)

A. On relève différents adverbes et locutions adverbiales : [ramã/rarmã]

(< rarement), [pafwa] (< parfois), [pa azamã], [pa aza/par aza] (< par hasard), [pa ané] (< par année).

Un certain nombre de locutions adverbiales sont construites à l'aide du mot [lè]

(< l'heure ; + PROTHESE) : [pa lè, pa lè dé tã 5B, cak pa lè 1A] (< par l'heure, par l'heure de temps, chaque par l'heure), [dé lè], [õ lè, õ lè kōsa].

On trouve aussi quelques énoncés à la forme négative dans lesquels l'adverbe est tantôt [dri 4A] (< dru), tantôt [rapid 8B] (< rapide). En 7, on remarque le tour [u pa māké ra+] "Tu ne manques pas d'être rare (= de te faire rare)".

B. Le créole a innové en créant, selon toute vraisemblance par analogie avec "par hasard", bon nombre de locutions adverbiales : [pa azamã ; pa ané ; pa lè ; pa lè dé tã].

2168 Tou sa I ap fè, li fè li "rapid" (~"vit", "rapidman") (Tout ce qu'il fait, il le fait rapidement)

A. Les adverbes cités sont nombreux : [gǣ/gé] (< gai), [vit] (< vite), [vit-vit/vil-vit] (< vite), [éó] (< chaud), [rapid] (< rapide ; cf. carte 2167), [rapidmã] (< rapidement), [pwésé/présé] (< pressé).

La plupart de ces adverbes sont des adjectifs adverbialisés : ils coexistent du reste en créole avec les adjectifs en question (cf. par exemple not. 6).

Un adjectif comme [rapid] accepte le transfert de classe (adjectif adverbialisé) et également le suffixe relativement productif [-mã] (cf. pt 10).

L'adverbe [vit] peut être précédé d'un autre adverbe [byē vit 15] "très vite". Mais l'intensité est le plus souvent marquée à l'aide du redoublement : [vit-vit 6/vil-vit 10A].

La comparaison donnée en 18 n'est pas claire : "Tu fais le travail comme une rape deux" (il s'agit peut-être d'un terme technique ; peut-être les rapes ont-elles un numéro selon la grosseur, comme les couteaux ou les hameçons).

B. Grevisse (§ 840, p. 821) note : "Vite, depuis la fin du XVIIe siècle, s'emploie à peu près exclusivement comme adverbe [...]", mais il précise aussi qu'il était autrefois adjectif : *Tu te vantais d'être si vite* (LA F., F., V, 17) [...]"

2169 Menm lè yo ba l kou a, li mouri "rèd" (Au moment même où on lui a donné ce coup, il est mort subitement)

A. Après le verbe [muri], on peut trouver les adverbes et locutions adverbiales suivants : [sibit] (< subit), [mò sùbit 4] (< de mort subite), [rèd] (< raide), [nèt] (< net), [fʁèt/frèt] (< dial. froid ; cf. comm. 79), [sulku] (< sur le coup), [tʉdèkʉ] (< tout d'un coup), [kèd] (< tiède ; PAL).

Ici encore, on note l'usage d'adjectifs employés adverbialement (nous avons à plusieurs reprises signalé ce cas fréquent de "dérivation impropre").

On remarque en 18A l'emploi du composé [tèt nwè] "tête noire" (qui doit peut-être son existence à une modification de la couleur de la peau du visage lors de certains décès subits ; voir la phrase-entrée).

B. Le quad. (LMPT) offre les mots "fwèt" et "sibit" avec la même valeur. Une origine dialectale est donc probable.

C. Phonétique. La forme [kèd] (+ palatalisation) enregistrée en 6A a une variante [tyèd]. La variation du point d'articulation est courante (cf. par exemple carte 172 les paires [titalè a/ kitalè a] ou carte 254 [tap/kap]).

2170 Se joure "sèlman" moun sa yo konn joure (Ces gens savent seulement insulter)

Cette carte confirme les données de la carte 2122 avec laquelle elle fait un peu double emploi : on y retrouve les mêmes marques d'exception. Voir également la carte 2081.

L'adverbe apparaît sous la forme [sèl/sèl̃] en antéposition, et sous la forme [sèlmā] quand il est postposé. On peut rapprocher cet emploi de l'usage français de l'adjectif "seul" et de l'adverbe "seulement". Sont également postposés les adverbes [asé] (< assez) et [sèplémā] (< simplement).

Il est à noter que [sèl] connaît également un emploi adjectival, comme par exemple dans le tour suivant : [tut mun sòti, sé mwè sèl ki la] "Tout le monde est sorti, c'est moi seul qui suis là" (cf. carte 2175, not. 5).

2171 Achte tout bagay pou mwen, "sitou" tomat la (Achète-moi de tout, et surtout des tomates)

L'adverbe présente une variation phonétique : [sétu/situ/sùtu/sù^rtu/sutu] (< surtout). Il est parfois accompagné de la préposition [pu] "pour, en ce qui concerne" (cf. 10, 11, 18, 20).

La forme attendue n'est pas toujours obtenue et quelques témoins utilisent plus spontanément un énoncé négatif (pts 3A, 5A) ou encore un énoncé où figure le morphème de défense [pĩnga] (pts 8A, 8B ; voir à propos de ce morphème les comm. 182 et 2035).

2172 Li pa vini isi a "souvan" (Il ne vient pas par ici souvent)

Certains des adverbes et syntagmes prépositionnels cités figurent également sur la carte 2167.

La liste des formes obtenues est la suivante : [dri] (< dru), [dridri] (< dru), [rapidmā] (< rapidement), [rapid] (< rapide), [suvā/sévā/šévā] (< souvent), [tuttā] (< tout le temps), [ɛak ju/ɛak̄ ju] (< chaque jour). Certaines des formes semblent jouir d'une relative liberté de placement, figurant tantôt en tête de phrase, tantôt après le verbe (comparer par exemple 8A et 6B ou encore 5B et 4). Cette liberté n'est pas sans incidence sur le plan stylistique.

On note à nouveau la coexistence d'adjectifs adverbialisés et d'adverbes construits à l'aide du morphème [-mā] : [rapid, rapidmā].

Le degré (superlatif) est parfois appliqué, soit à l'aide d'un ou de deux autres adverbes, soit à l'aide du redoublement : [byē dri 2, trè suvā 11, byē rapid mēm 19], [dri-dri 5, suvā-suvā 15].

Cf. également comm. 184 ("Souvent").

2173 "Talè" m ap ba ou l (Je vais te le donner dans un instant)

A. Nous vérifions avec cette carte la généralisation à laquelle aboutit le comm. 172 ("Il y a un instant"). Le morphème [talè/titalè/tsitalè] (< dial. "tout à l'heure") marque, quand il est indéterminé, un futur proche. L'énoncé 7B [l ap kómāsè talè la] ne fait pas exception : le morphème [la] n'y est pas un déterminant (il devrait, s'il avait ce statut, prendre dans le contexte qui est le sien, et conformément aux règles morpho-phonologiques du créole, la forme [a], ce qui n'est pas le cas). [la] est en l'occurrence ici un adverbe (issu du français "là"). On voit d'ailleurs qu'en 7C, [talè] n'est pas déterminé dans une phrase où se trouve le marqueur de futur.

On note pour ce morphème une relative liberté de placement (comparer 4A et 7C).

Autres formes proposées pour exprimer un futur très proche : [kōnya 4B/kwèlyéa 8/kunya la 20A] (< comme on est là ; "maintenant" ; cf. entre autres le comm. 161), [ō kadè la 7A] (< (dans) un quart d'heure là), [ō ti mómā 2A] (< (dans) un petit moment), [lòfini 20C] (< l'heure finie).

B. Grevisse (§ 861, p. 854-55) écrit : "*Tout à l'heure* indique qu'une chose aura lieu dans un moment ou qu'elle a eu lieu il n'y a qu'un moment. Il semble que le sens du futur soit le plus fréquent : *Je suis à vous TOUT à l'HEURE, j'ai quelques papiers à brûler* (Vigny, *Chatt.*, III, §) [...]"

2174 "Tanto" ou vle sesi, "tanto" ou vle sela (Tantôt tu veux ceci, tantôt tu veux cela)

A. Les deux propositions sont en état d'interdépendance ; elles sont introduites l'une et l'autre par le même élément :

- [tātó ... tātó] (pts 2, 4, 5, 6, 11, 14, 16B, 18, 20)
- [ō mómā ... ō mómā 17B] (< un moment ... un moment)
- [gē dé lè ... gē dé lè 16A] (verbe impersonnel : litt. "il y a des heures", "il y a des moments").

La juxtaposition phrastique peut à elle seule suffire à marquer l'alternative : [u vlé sya u vlé sya 3] "Tu veux ceci, tu veux cela".

B. Grevisse (§ 860, p. 854) note : "*Tantôt* répété sert à exprimer l'alternative, la succession [...]"

2175 Tout moun pral nan sinema, m pral nan sinema "tou" (Tout le monde va au cinéma, j'y vais aussi)

A. Les données sont remarquablement homogènes. Le même adverbe est cité partout, sous une forme phonétique unique. Il est issu de l'adverbe français "itou".

Il peut modifier des verbes et également des pronoms personnels eux-mêmes suivis de l'identificatif [mēm] (cf. pts 1, 11).

Voir également les comm. 2153 et 2215.

B. Attestations dialectales (FEW XIII/2, 125 : "Afr. itotes (adj. pl.) "toutes" MaurS.-Nfr. itou adv. "aussi, de même" (pop., 1665, Molière Don Juan, s. Rob ; seit 1720, Adam Ch 20 ; Li; Brunot 6; 10; BL 1808; seit AcC 1842; GSand), Paris id. B., rouchi itout, pik. id. tout, PCal. itu ALF 1759, [...]).

2176 Lorizna te la, yo "tou" arete l (Lorizna était là, on l'a également arrêtée)

Nous retrouvons sur cette carte la même forme que celle qui figure sur la carte précédente. On constate une relative liberté quant au placement de l'adverbe (comparer les pts 1 et 2). Dans quelques cas, on observe un redoublement (cf. pts 8, 10) qui apporte une nuance de sens (concomitance).

2177 Li "toujou" ap mande lajan (Il est toujours en train de demander de l'argent)

Adverbes cités : [tuju] (< toujours), [tutā/tuttā] (< tout le temps). Le placement est dans les deux cas distinct : en tête de phrase ou en fin de phrase pour [tutā/var.] (cf. par exemple pts 5A, 10A, 4B), entre le sujet et le syntagme verbal pour [tuju] (cf. 1B, 8, 10C, 15, 16).

Pour exprimer la même nuance temporelle, on use également du distributif [ɛak] : [ɛak fwa 4A] (< chaque fois) et de [ɛak ju 14, 17B] (< chaque jour).

2178 Fò nou fè travay la rapidman pou yo ka peye nou "touswit" (Il faut que nous fassions le travail rapidement pour qu'ils puissent nous payer tout de suite)

La carte offre un intérêt surtout phonétique : un certain nombre de variantes présentent en effet un glide arrondi : [tuswīt/tu(t)swīt] (< tout de suite), [déswīt] (< de suite) (cf. également, et entre autres, les comm. 71, 82, 95). Cependant l'emploi d'un tel son n'est pas généralisé (voir 5B, 8, 10, 11, 14, 16, 17, 20) et aucun cas de variation inhérente n'est attesté.

Autres adverbes cités : [kunya/kōnya/kunyé a] (< comme on est là ; cf. comm. 161 et 2173), [vit] (< vite), [vid-vit, byē vit] ("très vite").

2179 Msye "tre" rich (Il est très riche)

Pour marquer le degré de la qualité signifiée par l'adjectif prédicatif (intensité forte), le créole dispose de moyens suivants :

- utilisation d'adverbes postposés [ãpil] (< en pile ; "beaucoup") ou antéposés : [trè] (< très), [tèlmã, sitèlmã] (< tellement, si tellement). Deux adverbes peuvent se cumuler : [li trè riè ãpil 15].

- utilisation d'autres procédés discursifs (locutions plus ou moins figées) : [ki riè tōbé 19] "qui est riche à en tomber" (?), [Msyé sō ← ò ricès 10A] "Untel c'est une richesse", [ètèl riè tut dā ni 11A, mun nā riè nā tut grin dā → n 14A, mun nā riè nā tut kò li 14B] "Untel est riche (dans) toutes ses dents, cette personne est riche dans chacune de ses dents, cette personne est riche dans tout son corps".

Cf. en complément carte et comm. 2102.

2180 Fwa sa a, fi a ale "vre" (~ "toutbon") (Cette fois-ci, la fille est vraiment partie)

A. Les adverbes cités - contrairement à d'autres adverbes - ne semblent pas jouir d'une liberté de position : ils sont postposés au verbe. Les étymons sont transparents : [vrémã] (< vraiment), [vré] (< vrai), [nèt, tu nèt] (< (tout) net), [tuđ bō/tut bō, tut bō vré] (< tout de bon).

Parmi les autres procédés employés pour exprimer qu'une action est définitive, on note en particulier l'usage de l'adverbe [résì 10A, 14A, not. 17] issu d'une grammaticalisation (< réussir à).

B. Grevisse (§ 942, p. 979) écrit : "Les classiques disaient *tout de bon*, et cette expression reste correcte sans doute : *Parlez-vous tout de bon ?* (Mol., *Éc. des f.*, II, 5) [...]".

"*Tout court* mis après un nom pour signifier que ce nom est une appellation qu'on a réduite à sa plus simple expression, est une locution adverbiale et reste invariable (cf. *tout simplement*) [...] On emploie semblablement *tout net*, *tout sec*, *tout rond*, etc. [...]". (Grevisse, § 378, p. 319).

2181 Li pa ka vini "paske" i malad (Il ne peut pas venir parce qu'il est malade)

La conjonction introduisant une circonstancielle de cause est [paské/paskéⁱ 13B/(p)aské 20] (< parce que). Un déplacement est possible (la subordonnée est placée avant la principale), moyennant l'introduction du présentatif [sé] : [ètèl t ap vin, sé paské i malad i pa vini 3B] "Untel allait venir, c'est parce qu'il est malade qu'il n'est pas venu". Une relative est parfois insérée en cas de déplacement : [se paské l malad ki fè l pa vini 17] litt. "C'est parce qu'il est malade qui fait qu'il n'est pas venu". L'emploi du morphème [sé] est facultatif en cas d'extraction : [paské l malad ki fè l pa vini 16]. L'usage de la conjonction [paské] n'est pas obligatoire : [malad li malad ki fè l pa vini 20A] "Il est bien malade (ce) qui fait qu'il n'est pas venu". La relative exprime alors le lien causal.

La simple juxtaposition suffit à exprimer la relation de causalité : [ètèl pa ka vini, i malad] "Untel n'a pas pu venir, il est malade".

2182 "Kou" papa ou se gwo popo l a ide nou (Comme ton père est influent, il nous aidera)

Les données sont lacunaires.

Plusieurs conjonctions ou locutions conjonctives introduisent ici des propositions causales : [paské/aské 20A] (< parce que), [ké paské 3] (< que parce que), [sé paské 5/é paské 19A] (< c'est parce que), [kòm 17C, 18/kõ 1B, kòm étã 4] (< comme, comme étant), [pu daprè] (< pour d'après). Ces propositions subordonnées précèdent en règle générale la principale.

2183 Li sòti "pou" lòt la ka antre (Il est sorti pour que l'autre puisse entrer)

La conjonction finale introduisant une proposition circonstancielle de but apparaît sous trois variantes liées au contexte : [pu/p 14/pũ 19] (< pour que). Les finales attestées sur la carte figurent toutes en fin de phrase.

2184 Li vini "dekwa pou" l pale avè m (Il est venu afin de me parler)

Une conjonction et une locution conjonctive permettent ici d'introduire des circonstanciels de but : [pu] (< pour que), [dékwa pu/dikwa pu/dékwa pu] (< de quoi pour). L'ordre observé est "principale + subordonnée".

2185 "Atout" li malad li vini (~ "malgré") (Quoiqu'il soit malade, il est venu)

A. Différentes conjonctions permettent d'introduire des circonstanciels de concession : [malgré] (< malgré), [atut] (< tout), [mēm 19] (< même), [mèm si 6B, 18] (< même si), [kwaké 10C/kwak 10B, 16B] (< quoique).

Dans certains cas, on observe l'emploi d'un élément corrélatif : [atut li malad la épi yí vin nã fèt la 7B] "Tout malade qu'il est, et puis il est venu", [mèm si l malad li vini kãmèm 6B] "Même s'il est malade, il est venu quand même".

Enfin la relation de concession peut être simplement suggérée par la juxtaposition : [gadé ètèl ki tu malad i vini 3A] "Regarde Untel qui est tout malade, il est venu (quand même)" ; [mun nã tu malad l al nã jadé 14] "La personne en question est toute malade, elle a été au champ (quand même)" ; [sé õ nèg k tèlmã rēmē bābòe āpil, li mèt malad li vini, not. 15] "C'est un gars qui aime tellement (faire) la fête, il peut être malade il vient (quand même)".

Voir également le comm. 2217 (proposition de concession).

B. L'étymologie de la conjonction [atut] s'éclaire quand on se souvient qu'en français "la concession peut également être fondée sur un adjectif, un adverbe, un pronom ou un substantif : le terme de l'opposition passe alors en tête de phrase, et est précédé de *tout*, *si*, *quelque* ou *pour*, suivis de *que*. Ainsi, *bien qu'il soit sot* peut devenir *tout sot qu'il est* ou *si sot qu'il soit [...]*" (Arrivé et al. 1986 : 112).

Il n'est pas impossible qu'un découpage morphématique [a tut] (< "avec + tout") soit plus adéquat que celui que nous proposons.

2186 "Si" ou pa fè bon timoun, m p ap sòti avèk ou pi ta (Si tu n'es pas un enfant plus gentil, je ne sortirai pas avec toi plus tard)

La subordonnée hypothétique est le plus souvent introduite par la conjonction [si]; (< si). Elle précède partout la principale. En 13B, la conjonction apparaît sous la forme [si ké] (< si que). Cette création analogique suppose la connaissance (au moins partielle) de locutions conjonctives de condition françaises comme "supposant que" ou "pourvu que". La même analyse vaut pour les conjonctions de condition [sizóka ké 16] et [ãka ké 5] qui figurent sur la carte 2187, mais elle ne s'applique pas à la conjonction introduisant une temporelle [lè ké] (comm. 2189B).

Voir aussi les attachements en [... ké] *in* cartes et comm. 2191, 2195, 2223 [akóz ké], 2225 [ubyē ké], 2227 [pitó ólyé ké].

Certes les témoins ne produisent pas tous systématiquement cet élément [ké]. Cependant il se trouve souvent quelques personnes pour le produire de façon créative. Le fait n'est pas signalé, à notre connaissance, dans les différents travaux portant sur l'haïtien. On peut établir une fois de plus une comparaison avec le français populaire, dont Gadet (1992 : 98) écrit qu'il a une "tendance à régulariser le paradigme des subordonnants sur une composition à base de "que" : "Comme que je travaille demain/c'est impossible, On restait jusqu'à quand que la gare elle ferme, Même si que tu venais/Roland il est parti". On peut voir que le créole montre une extension des emplois puisqu'on trouve [ké] comme composant de subordonnants et de coordonnants.

2187 "Sizoka" m pa la, kite komisyon an nan men ... (Au cas où je ne serais pas là, laisse les commissions à (Untel))

Cette carte enrichit les données de la carte précédente dans la mesure où à côté de [si], on y trouve de nouvelles conjonctions introduisant des hypothétiques. Nous distinguons trois grands groupes :

- [sizóka 2+, 7+, 10+, 17+, 19+, 20?, sizóka ké 16, sizãka 2+, 8+, 11, 15+, 19, sipaka 1, siyaka si 4] (< si + au cas où, si par cas, si + en cas)
- [sitapòz 14B] (< si + à supposer que). Cf. carte et comm. 2188.
- [ãka ké 5A/ãka 10C, 19D] (< en cas que).

Une collision paronymique semble avoir joué : "au cas où" + "en cas de".

Sylvain (éd. 1979 : 160) cite les conjonctions "si", "sizoka" et "sipozé".

2188 "Sipozan" (~ "admeton") ou pa vini, sa pou m fè ? (Supposons que tu ne viennes pas, qu'est-ce que je dois faire ?)

Cette carte intéresse également le système hypothétique du créole (voir les comm. 2186 et 2187). Parmi les conjonctions citées de façon spontanée, on trouve [si 3, 5B, 14A, 17A, 18, 19], [sipózé 1, sipózé ké 16A, sipózō 11, asipózō 4] (< à supposer que, supposons que), [sizóka 17B], [ãka 19B] cf. comm. 2187).

On note que la conjonction [admétō/almétō/métō, admétō ké] n'est jamais donnée sans sollicitation explicite de l'enquêteur.

2189 "Lè" (~ "lò", "kou", "kan") ou kite lekòl, ki metye ou ap aprann ? (Quand tu quitteras l'école, quel métier tu vas apprendre ?)

A. La conjonction introductrice de loin la plus fréquente est [lè/lò/lᵛ] (< l'heure que). En 15B, elle apparaît sous la variante [lè ké] (cf. comm. 2186).

En second lieu vient la conjonction [kũ/ku] (< comme).

On trouve ensuite la conjonction [kã] (avec deux mentions, en 1C et 5D), issue du français "quand". Il est à noter à ce propos que l'adverbe interrogatif apparaît sous la variante [ki kã] (cf. carte 2119, pt 3 : [ki lè pu m rété tãn u ? ki kã pu m rété tãn u ?] "Quand dois-je t'attendre ?", litt. "(à) quelle heure..., (à) quel quand ... ?"). Voir aussi comm. 2000.

En 5B, le témoin use de la conjonction [si] comme équivalent local des conjonctions [lè], [kã] et [après] (< après que).

B. Les créoles de l'Océan Indien offrent également "lè:r" (quand, lorsque, au moment où). RC (1974 : 786) donne les informations suivantes à propos de cette forme qui se retrouve également en zone américaine (mart., haït.) : "Les divers termes créoles se rattachent vraisemblablement tous à la locution française "à l'heure que" ". Renvoi est fait au FEW IV, 468, b. Nous pouvons ajouter que l'haïtien offre une variante très voisine de l'étymon, en l'occurrence [lè ké] (cf. carte 2189, pt 15B).

Grevisse (§ 1018, p. 1078) précise que "la conjonction temporelle *comme*, qui ne s'emploie guère aujourd'hui qu'avec l'imparfait, admettait autrefois après elle les divers temps de l'indicatif : [...] *Neptune (...) comme tu paraîtras au passage des flots, Voudra que ses Tritons mettent la main aux rames* (Malherbe, t. I, p. 281). - Cet usage se retrouve parfois jusque dans la langue actuelle : *Tu t'en iras comme il entrera* (P. Bourget, *Le Disciple*, p. 35).

2190 Ou pa bezwen pè, "sito" m fini m ap rele ou (Tu n'as pas besoin d'avoir peur, dès que j'ai fini je t'appelle)

A. Parmi les conjonctions citées, certaines figurent déjà sur les cartes précédentes : [kõ/ku] (< comme ; huit mentions), [lè/lᵛ] (< à l'heure que ; quatre mentions). Les autres conjonctions sont elles aussi visiblement issues du français : [tãtò kũ 4] (< tantôt + comme ; collision paronymique "sitôt" + "tantôt" ?), [dèké 1B] (< dès que), [sitò 10+, 16, 17/ósitò 5+] (< sitôt que, aussitôt que).

La forme citée en 20 [lèfini] est un adverbe issu du figement d'une expression syntaxique (cf. comm. 2058). Il doit être distingué d'un tour très fréquent qui permet de marquer la postériorité [lᵛ m fini] : [u pa bézwē pè, lᵛ m fini m a vóyé rad la pu wu, not. 11] "Tu n'as pas besoin d'avoir peur : quand j'aurais fini, je t'enverrai le vêtement en question". Voir, pour d'autres contextes d'emploi, la carte 2210.

B. D'après Grevisse (§ 859, p. 853) "*Sitôt* sert à former la locution conjonctive *sitôt que*, signifiant "dès que" : *Sitôt que du nectar la troupe est abreuvée, On dessert* (Boil., *Lutr.*, I)".

2191 "Etan" (~ "detan", "antan") m ap sòti, li vin rive (Au moment où je sors, il arrive)

A. Cette carte permet de constater que le créole dispose de procédés variés pour exprimer la simultanéité de deux faits :

1 - [pãdã ké 1, 15A/pãdã 3C/pãñã 6*] (< pendant que)

2 - [apèn ké 5/apēn 11B] (< à peine)

- 3 - [ósitó 4] (< aussitôt que)
- 4 - [étã 2+, 7, 16B, 17C+/ãtã 1+, 11C, 15B/atã 16C/tã 14]
- 5 - [ditã 16E] (< du temps que ? étant + du temps ? Collision paronymique ?). Cf. la forme [détã] (carte 2097, pt 17).
- 6 - [ku 8, 17A, 17B, 18, 20] (< comme)
- 7 - [lè 16D] (< à l'heure que)
- 8 - [ã sóti m 16A] (cf. le comm. B, ci-dessous)
- 9 - [kã 3A] (< quand)
- 10 - [mēm mómã 3B] (< au même moment).

Certaines des formes citées en 4 appartiennent également à la classe des adverbes : elles figurent du reste sur la carte 2097 ("Pendant ce temps là"). Voir le commentaire qui lui est consacré. En 10A est citée une forme isolée où on observe le redoublement de la conjonction.

Les conjonctions citées en 6, 7, 9 sont également présentes sur les cartes 2189 et 2190 (cf. les comm. associés).

En 1 et 2 sont listées des conjonctions offrant une variation intéressante : l'élément [ké] issu du "que" des locutions conjonctives françaises apparaît également dans d'autres contextes (cf. à cet égard le comm. 2186 ou encore le comm. 2195).

Enfin, on remarque que les conjonctions recueillies en 2 et en 3 semblent marquer que le fait exprimé par la principale est simultané au fait subordonné, et donc présentent un changement de sens par rapport au français où ces conjonctions notent une succession rapide. Une enquête approfondie serait ici nécessaire.

Voir en complément le comm. 2212 (expressions possibles d'un rapport de simultanéité dans le temps).

B. Le tour recueilli en 16A avec un pronom postposé, [ã sóti m ...], suscite l'intérêt. Les constructions que mentionne Dejean (1980 : 139) sont très voisines. Selon ce linguiste, elles sont peu nombreuses : cet idiotisme créole n'est propre qu'à un nombre limité de verbes. La différence avec la construction attestée en 16A est qu'on trouve, dans les exemples cités par Dejean, des traces de participe présent : /ãnarivãmsutètòmòntapyõ .../ "à mon arrivée au sommet du mont Tapion ...", /ãsolãmrêe/ "à mon départ de Hinche ...". Au terme de son étude, Dejean conclut que le créole n'offre pas de suffixe de participe présent, mais qu'il présente "quelques formes directement empruntées au français, généralement sans modification". La forme 16A qui offre une modification (la forme verbale s'y présente sous son aspect habituel [sóti], et non sous la forme [sótã]) vient renforcer l'analyse de Dejean, tout en montrant que les constructions ne sont pas aussi figées qu'on le dit. Il s'agit, dans les deux cas, d'anciens gérondifs, comme l'indique le maintien du segment [ã] (à l'origine préposition).

Voir carte et comm. 2212 (gérondif).

2192 "Anvan" m ale, m gen yon bagay pou m di ou (Avant de partir, j'ai quelque chose à te dire)

La carte offre un intérêt phonétique. La conjonction se présente sous différentes formes : [ãvã/avã] (± NAS). La variante offrant une assimilation de voyelles non contiguës est deux fois plus citée que l'autre.

On note que les propositions circonstancielles précèdent le plus souvent les principales, mais que le déplacement est possible.

La forme [ãvã] appartient également à la classe des adverbes (cf. pt 15).

2193 "Depi" solèy kouche, tout bèt jouke (Dès l'instant où le soleil se couche, toutes les bêtes rentrent)

Quatre formes sont citées, dont certaines présentent des emplois variés : [dépi/dépi 13] (< depuis que), [ku/kō] (< comme ; cf. comm. 2189, 2190, 2191), [ósitó 4] (< aussitôt que ; cf. comm. 2191), [lè 10] (< à l'heure que ; cf. comm. 2189, 2190, 2191).

C'est la conjonction [dépi] qui compte le plus de mentions. Au plan sémantique, elle présente des nuances : elle signifie "dès l'instant où" (comme sur la carte), mais également "si, à partir du moment où" (cf. not. 19). Le quad. (LMPT) offre la même forme avec ces deux mêmes valeurs.

En 8B et 16, [dépi] a le statut d'une préposition et introduit une datation (cf. comm. 2046).

2194 Yo fè "tankou" (~"tank", "kankou") yo pap gade ou (Ils font comme si ils ne te regardent pas)

Plusieurs morphèmes permettent de marquer un rapport de comparaison :

- [tãku/kãku] (< autant comme) ; assimilation de point d'articulation par [k]
- [kũmsi 3A/kũmsi 5/kõmsi 17C, 18/kõmsi 20] (< comme si)
- [kõmkwa 19] (< comme quoi)
- [kuwè 10B, 17B] (< comme vous voir)
- [tãkwè 16B] : cette formation semble être un mot-valise (< [tãku] + [kuwè]). Elle figure sur la carte 1907 sous la forme [tãkuwè].

Sur cette carte-ci, les marques introduisent des éléments verbaux ; elles sont également aptes à introduire des éléments nominaux (comme sur la carte 1880 où figurent les variantes [tãku ; kwè/kuwè], ainsi que l'expression syntaxique originelle [ku u wè]. C'est grâce à cette expression que, pour les variantes [kwè], [kuwè] et [tãkuwè], la composition devient apparente.

Voir pour l'étymologie le comm. 2045.

2195 Fè travay la "menm jan" m te montre ou yè a (Fais ce travail comme je te l'ai montré hier)

Marques de la comparaison citées :

- [kōwè] (voir la variante [kuwè] dans le comm. 2194)
- [ku] (< comme)
- [jã ; mēm jã/mēm jã] (< du (même) genre que)
- [nã jã ké 6] (< dans le (même) genre que)
- [nã fasō ké 6] (< dans la (même) façon que).

En not. 11, on remarque qu'après un emploi de [jã] comme marque de comparaison, il est fait un usage prédicatif de [mēm jã] : "Non, ils ne sont pas même genre ; leurs feuilles ne sont pas du même genre". On relève également un emploi adverbial : "Ils ne donnent pas de la même façon" (en parlant de végétaux).

Rappelons que le morphème [jã] permet également de construire la forme interrogative [ki jã] ("comment ?"). Cf. comm. 1998.

Le quad. (LMPT) offre "jan" avec les valeurs suivantes : "comme, de la façon de", "attitude", "genre, style, manière, façon". On y trouve également la forme interrogative "ki jan".

Les colons installés dans la région caraïbe au XVIIe et au XVIIIe siècles faisaient sans doute un usage massif de "genre" (au détriment de "façon"). L'emploi n'est pas attesté dans les créoles de l'Océan Indien, qui usent d'une autre expression analytique (issue d'une prononciation dialectale de "quelle manière").

2196 Li fè "kòmsi" li pa konnen m (Il fait comme s'il ne me connaissait pas)

Cette carte fait double emploi avec la carte 2194. Elle offre tout de même un peu d'intérêt dans la mesure où y sont citées, en certains points d'enquête, des variantes qui ne figurent pas sur la carte 2194 (comparer par exemple les données des deux cartes en 1, 11 et 19).

2197 M "pito" melon frans "ke" melon dlo (J'aime mieux le melon que la pastèque)

A. Les verbes utilisés dans la principale sont [pitó] (emploi généralisé) et [rēmē] (extrême Sud-Ouest uniquement). Le repère, le comparant, est introduit au moyen des subordonnants comparatifs [ké] (que comparatif), [pasé] (< dépasser) ou de [k^é pasé] (combinaison des deux morphèmes précédents) : [pitó ... {ké, pasé, k^é pasé}], [rēmē ... {ké, pasé}].

C'est la construction qui associe le subordonnant [pasé] au verbe [pitó] qui est de loin la plus fréquente (dix mentions). [pitó ... ké] vient en second lieu (cinq mentions).

B. Par comparaison, on note l'absence en créole d'un adverbe comparatif formant couple comme en français "... mieux ... que ...".

A l'origine du verbe créole [pitó], il y a peut-être la construction dans laquelle le verbe "préférer" se trouve suivi de deux infinitifs. D'après Grevisse (§ 975, p. 1011), on dit en effet, selon l'usage classique : *Je préfère souffrir plutôt que (de) mourir*. Il s'agirait alors d'une dérivation impropre classique, l'adverbe "plutôt" (= plus encore, de préférence) étant rendu apte à assumer la fonction prédicative (cf. "Je (suis) plutôt melon que pastèque").

Quoi qu'il en soit, la grammaticalisation n'est pas récente. Dans le *Manuel de Ducœurjoly* (1802), on repère déjà des attestations d'un verbe «plutôt» : «mo plutôt ouil z'olive» (p. 337 : j'aime mieux l'huile d'olive). Il convient de distinguer ce verbe du morphème «pitôt ... pasé», attesté chez Ducœurjoly (voir comm. 2109C).

Emploi absolu : on trouve en 20 l'énoncé [m pitó lam] "Je préfère (le fruit) de l'arbre à pain (variété à graines)".

Pour des informations complémentaires portant sur le système de la comparaison, voir les comm. 2109, 2146, 2160, 2209.

2198 M pa t wè "si" ou te la a (Je n'avais pas vu que tu étais là)

Les données sont remarquablement homogènes : partout est citée la conjonction [si]. Le subordonnant n'exprime pas ici la condition. Valdman *et al.* 1981 (dont nous tirons la phrase citée en entrée) relie du reste "si" à la conjonction "ke" (< que), mais sans autre précision.

L'emploi de [si] semble déclenché par l'emploi d'un verbe à la forme négative dans la principale.

Une dernière remarque s'impose concernant le caractère facultatif de la concordance des temps entre propositions : si le morphème de passé [té] est toujours présent dans la subordonnée, on note qu'il est parfois absent dans la principale (cf. pts 14, 18, ainsi que carte 2199, pt 18).

2199 M pa te konnen "si" papa ou te mouri (Je n'ai pas su que ton père était mort)

Cette carte confirme les données de la carte précédente : emploi de [si] comme conjonction de subordination quand le verbe de la principale est à la forme négative. Précisons qu'il en va de même en français ("je sais que ..."; "je ne sais pas si ...").

2200 M sòti granmaten, "alò" m pa konn si li vin dèyè m lan (Je suis sorti de très bonne heure, alors je ne sais pas s'il est venu me trouver)

Les enquêteurs ont eu des difficultés à susciter la production de l'adverbe. C'est peut-être parce que la liaison entre propositions s'effectue de façon plus naturelle au moyen de la juxtaposition (cf. pts 3C, 5, et not. 10, 14).

En not. 16, on remarque la présence du tour [m pa kōn si li vini aprè m nā] litt. "Je ne sais pas s'il est venu après moi" qui rappelle l'expression française "chercher après qqn".

2201 Ou pa vle travay, "alèkile" (~ "donk") ou pap touche (Tu ne veux pas travailler, par conséquent tu ne vas toucher d'argent)

A. Plusieurs adverbes ou locutions adverbiales sont employés comme connecteurs argumentatifs :

- [alèkilé 2+, 16?, 17] (< à l'heure qu'il est) ;
- [alè isit 16B] (< à l'heure ici), (à cette heure-ci) ;
- [kunyéa 18] (< comme nous est là) ;
- [kunya alèkilé 11] (combinaison de deux adverbes précédents) ;
- [mē 3B] (< mais) : cet adverbe, qui a ici une valeur conclusive, est dans d'autres contextes un adversatif ;
- [bō ātuka 5] (< bon en tout cas) ;
- [dōk 6*] (< donc) ;
- [ābyē 14] (< eh bien).

On note que la présence d'un adverbe conclusif n'est pas obligatoire (cf. pt 19).

Une autre solution est proposée en 3B avec l'emploi de la conjonction [dēpi] (cf. comm. 2193) : "Dès l'instant où tu ne veux pas travailler, tu ne touches pas (d'argent)".

L'adverbe recueilli en 8 n'a pas de valeur conclusive ("Les enfants d'aujourd'hui ne respectent pas les adultes").

B. L'adverbe recueilli en 2B [dèské] paraît issu de la locution conjonctive "de ce que" qui permet d'introduire une complétive (cf. carte et comm. 2208).

C. Sur le modèle de [alèkilé], le créole a innové en créant [alè isit], [alè kōsa], [lè kōsa]. Cf., pour un cas comparable d'innovation, le comm. 2167.

2202 Ou fè espre ou pran kont tan ou "alò ke" m di ou pa mize (Tu as fait exprès de prendre tout ton temps, alors que je t'ai dit de ne pas traîner)

Les données sont lacunaires ou sujettes à caution.

La relation d'opposition entre propositions semble plus naturellement marquée par l'emploi de [épi] (< et puis). On ne retiendra donc comme fiables que les formes recueillies en 14 et en 19 : "Je t'ai dit de ne pas traîner en chemin et pourtant tu es resté" (19) ; "Regarde tu es parti, tu n'es jamais revenu et pourtant je t'avais dit "prends garde de ne pas traîner"".

2203 "Pase" ou ap pèdi tan ou lekòl la, pa "pito" ou al nan metye ? (Plutôt que de perdre ton temps à l'école, est-ce qu'il ne vaut pas mieux prendre un métier ?)

A. Les données reportées sur cette carte sont particulièrement riches. A une situation décrite dans la circonstancielle est opposée comme préférable une solution alternative envisagée comme préférable dans la principale. Il n'est donc pas surprenant de retrouver dans un tel contexte les éléments [pasé] (< dépasser) et [pitó] (< plutôt) utilisés pour exprimer une relation de comparaison (inégalité) (cf. comm. 2109, 2146, 2160, 2209).

[pitó] en emploi impersonnel est attesté en 2 et 16, ainsi qu'en not. 14 (litt. "Ça fait tant de temps qu'il est à l'école qu'il vaut mieux qu'il aille chercher un métier à faire"). On note que dans ce cas [pitó] est toujours placé au début de la proposition principale :

- [tã pu ... pitó ... 3A] : "Tant qu'à perdre ton temps à l'école, il vaut mieux aller apprendre un métier"

- [pasé ... pitó ... + 16] (une mention, non spontanée) ;

- [ólýé ... pitó ... 2] : "Au lieu de ça, il vaut mieux apprendre une autre chose".

En 8 l'ordre est inverse et il est fait un autre usage, personnel cette fois, de [pitó] : [pĩ pitó ... pasé ...] (litt. "Il aurait beaucoup mieux aimé prendre un métier plutôt qu'on le mette à l'école"). On note au passage que ce prédicat accepte le degré.

C'est un tel ordre qui est, rappelons-le, attesté dans le *Manuel* de Ducœurjoly («To dois pitôt fair bien à tien à toué passé z'étranger» : Tu devrais plutôt faire du bien aux tiens qu'à des étrangers). Cf. comm. 2109C.

La carte 2205 offre des compléments intéressants :

- en 4B et en 16B, on note un emploi impersonnel. On observe la répétition de [pitó] dans deux positions distinctes en 4A : [... pitó ay nã travay pitó] "Il vaut vraiment mieux travailler".

- en 16A, en 18 et en 20, on note un emploi personnel de [pitó] ("préférer, aimer mieux"). Le redoublement est là aussi parfois attesté (cf. 20 : [... li pitó al jwé pitó] "Il préfère nettement aller jouer").

Le subordonnant est sujet à variation : [{ãgiz/ãgis+, ólýé, pasé/asé} ... pitó].

B. Les autres énoncés de cette carte 2203 seraient mieux à leur place sur les cartes 2205 et 2227.

Dans un certain nombre de cas, les éléments (variés) qui introduisent la proposition subordonnée ont une valeur comparable à celle de la conjonction française "plutôt que (de)" ou à "au lieu de". Aucun morphème d'évaluation du type [pitó] n'apparaît dans la principale.

- [pasé 1A, 10, 11, 19] : litt. "Plutôt que tu perdes ton temps à l'école, tu peux ..." ; "Plutôt que tu perdes ton temps, viens m'aider" ; "Plutôt que de passer votre temps à traîner, allez chercher un travail à faire" ; litt. "Plutôt que tu perdes ton temps, va donc dans un métier".

- [tã 1B/tãk 4] (< tant qu'à) : "Tant qu'à perdre ton temps à l'école, tu peux ..." ; litt. "Tant qu'à perdre ton temps à l'école (où) tu n'apprends rien, je vais te mettre dans un métier".

Dans les attestations, la subordonnée précède en général la principale. La situation inverse n'est représentée qu'une fois et on observe alors l'emploi d'une variante différente du subordonnant : [... pitó pasé ... 15] ("Il est assis à rire au lieu de (plutôt que de) me payer").

Dans quelques énoncés enfin, un élément [pitó] (< plutôt) figure en fin de proposition principale ; il s'apparente alors à un adverbe ("plutôt") :

- [pasé ... pitó 17] ;

- [pasé pu ... pitó 7A] ;

- [ólyé pu ... pitó 7B] (< au lieu).

Et si l'on en juge par les constructions présentées au début de cette section B, la présence de ce morphème n'est pas obligatoire. Il se peut qu'elle marque l'insistance.

C. Nous faisons l'hypothèse que les formes [tã, tã pu, tãk] recueillies dans le Nord sont issues du français populaire du XVII^e siècle "tant qu'à". Grevisse (§ 944) écrit pourtant : "*Tant qu'à*, construit avec un infinitif, a pris, dans la langue populaire, depuis le début du XX^e siècle, le sens limitatif et extensif de "supposé qu'on pousse les choses jusqu'à" [le tour régulier est : *à tant faire que (de) ...*] ; ce tour, qui s'est introduit par l'influence de *tant que*, se répand dans l'usage familier (surtout : *tant qu'à faire*) [...]" (nous soulignons).

Voir également la carte ainsi que le comm. 2227.

2204 M ap vin nan kay la "amwenske" li pa la (Je vais venir à la maison à moins qu'il ne soit pas là)

Ce subordonnant ne semble pas très utilisé en milieu rural. Sa forme phonique donne d'ailleurs à penser qu'il s'agit surtout d'une conjonction employée en milieu bilingue francophone : le [s] suggère en effet une acquisition à partir de l'écrit français "à moins que" (cf. pour un autre exemple la prononciation [jãs] pour "gens" en français régional d'Haïti).

2205 Li chita l ap ri "angiz" li peye ou lajan ou (Il est assis à rire au lieu de te donner ton argent)

A. Seules peuvent, semble-t-il, être considérées comme des variantes de l'item donnée en entrée les formes suivantes : [ólyé 2, 17B] (< au lieu de), [ãgi 5+, 7+] (< en

guise), [ãgiz pu 8+] (< en guise), [pasé 17A] (< dépasser), [tāk, not. 8/tāké 1A] (< tant qu'à). Voir aussi les comm. 2203B et 2227.

Les autres énoncés relèvent en fait de la carte 2203 (cf. 1e comm. de la section A).

B. Au plan sociolinguistique, il est intéressant de noter que la forme [ãgiz] suggérée par l'enquêteur, apparemment peu employée en milieu rural, fait parfois l'objet d'une appropriation immédiate (cf. pts 3, 4B, 5, 7, 8B, 17C, 19, 20). Cette perméabilité est sans doute liée au prestige de l'enquêteur venu de la capitale. Il convient donc de considérer les données marquées du signe [+] sur la carte avec la plus grande prudence. On se souvient en effet de la mise en garde de Dejean (1982 : 11), "[...] il faut se méfier systématiquement et des propos tenus par les informateurs et des jugements émis par eux sur des énoncés qu'on leur présente au cours d'une enquête". Le travail devra donc être poursuivi pour vérifier si cette forme correspond effectivement à une compétence linguistique réelle de témoins unilingues.

2206 "Dabò" se pa avè ou m pale (D'ailleurs ce n'est pas avec toi que je parle)

A. La forme ne fait l'objet d'une mention spontanée qu'en 7 et en 16 : elle apparaît sous les variantes [dabò] et [dabò ké] (< d'abord que). En 10, le témoin reformule la forme suggérée en [tudabò] (< tout d'abord) et, sur le même modèle, en [tadayè] (< (tout) d'ailleurs).

B. La notice offre des formulations variées de la même intention de communication (reproche pour cause d'irruption intempestive dans une conversation + justification éventuelle). Le verbe [rātré/ātré] y est attesté à différentes reprises, soit dans un emploi intransitif, soit dans un emploi transitif :

- [u rātré nā kózé a 5] "Tu entres dans la conversation"
- [u ātré nā pawòl la sã é pa avò ← w m t ap palé ... 17] "Tu entres dans la parole sans que ce soit avec toi que je parlais".
- [m pa ātré ŋ 10] litt. "Je ne t'entre pas", "Je ne te permets de te mêler à la conversation".
- [eské me té rātré u ? 18] "Est-ce que je t'ai permis de te mêler à la conversation ?".

En 16, c'est le verbe [mété] qui est employé : "La parole ne te revient pas car je ne t'y ai pas mis".

C. En notice 17, on remarque un cas qui s'apparente à une "concordance des négations" (Frei éd. 1982 : 59) : la rencontre d'une préposition offrant un sens négatif, à savoir [sã] (< sans), et du négateur [pa], produit une négation. Grevisse (§ 449, p. 377) écrit : "*Pas un a pu s'employer avec sans : Et lui (...) a laissé ruiner cette belle grande fortune, sans tirer pas un coup* (D'Aubigné, t. II, p. 305) [...] Puisqu'on dit bien *sans aucun défaut, sans nul défaut*, il n'y a aucune raison grammaticale pour condamner cette manière de parler ; mais en fait, elle n'est pas (ou n'est guère) dans l'usage actuel (voir § 583, Hist.)".

2207 "Dapre" sa m fè, m pa ka al kot papa m (En conséquence de ce que j'ai fait, je ne peux pas aller auprès de mon père)

A. Le mot placé en tête de la subordonnée est le plus souvent [dapré/dapré/dapwè] (variation de la voyelle moyenne). On en compte douze mentions (toutes formes phonétiques confondues). Le plus souvent, dans nos données, [dapré/var.] est suivi du pronom [sa] (une exception en 2). La séquence [dapré sa] n'est pas pour autant figée : on peut se référer à ce propos à l'énoncé figurant en 2 : "Parce qu'il a peur de son père, ...".

Bien que ce soit la façon d'exprimer la conséquence qui soit ici recherchée, il n'est pas du tout sûr que cette nuance sémantique ait été privilégiée par les témoins.

Certains d'entre eux ont, en effet, mentionné des paraphrases exprimant clairement une relation causale au moyen des conjonctions [akóz 11] et [putèt 17A] (une seule mention chacun).

Comhaire-Sylvain (1979 [1936] : 157) relève une forme qu'elle estime figée "putèt-sa" (c'est pourquoi) : il n'en est rien en fait (voir les exemples proposés par Faine (section B ci-dessous). Cf. également les comm. 2208 et 2223.

On remarque que l'ordre des propositions est toujours du type "subordonnée + principale". La subordonnée représente ici le fait connu, et la principale apporte l'information.

B. Étymons identifiés : "après", "à cause de".

Grevisse (§ 929, p. 946-47) ne mentionne pas de locution adverbiale "d'après" qui serait parallèle, par exemple, à la locution "en après", "en usage - écrit-il- jusque dans le XVIIe siècle", et qui s'est conservée dans certaines variétés du créole d'Haïti (sous la forme [ãnapwè]). Il est bien possible que la préposition "après" marquant à l'origine un rapport de postériorité dans le temps en soit venue en créole à exprimer une relation de conséquence.

L'étymologie de [putèt] est plus délicate à établir : < "pour (la) tête" ? Cf. comm. 2223.

2208 Li fache "deske" m pa vin mange lakay li (Il est fâché parce que je ne suis pas venu manger chez lui)

A. Un décompte rapide montre que les formes [paské/aské] (< parce que) sont de loin les plus nombreuses (dix mentions).

Les formes [dèké/dèské] (< de ce que) font l'objet de huit mentions, dont deux seulement sont spontanées (en 7 et en 15). Cette conjonction qui figure dans le dictionnaire de Valdman *et al.* 1981 (cf. la phrase de l'entrée) semble finalement assez peu répandue dans l'usage populaire.

Autres conjonctions citées :

- [dapré, 17C, 18] (deux mentions) : ces deux formes sont d'emploi nettement circonscrit (extrême Sud-Ouest) ;
- [putèt(t) 1/putèt 14, 17, putè di 20] ;
- [akóz/akòz 17D].

B. Cette carte apporte un complément intéressant aux données de la carte précédente : en effet certaines conjonctions figurent à la fois sur les deux cartes. C'est le cas de [putèt] (comparer carte 2207, pt 17 et carte 2208, pt 1, et surtout pts 14 et 20), de [akòz/akóz], et surtout de [dapré/dapré/dapwè]. La différence, c'est que sur cette carte, la subordonnée causale introduite par [dapré/var.] n'est pas

placée en tête de phrase (contrairement à ce qui se produit pour la subordonnée de conséquence (?)) introduite par la même conjonction, *in* carte 2207).

C. Étymons : "parce que", "de ce que", "d'après" (?), "pour tête" (cf. comm. 2223), "à cause":

Grevisse (§ 975, p. 1009) note : "[...], parmi les verbes qui construisent avec "de" le nom ou l'infinitif complément, un bon nombre, surtout dans l'usage familier ou populaire, construisent la subordonnée avec "de ce que". [...] "De ce que" s'emploie de même après des expressions marquant le sentiment : *être étonné, fier, heureux* [...]".

2209 Li "pi" wo "pase" m (Il est plus grand que moi)

Cette carte est un doublon de la carte 2160. Malgré tout, elle apporte des données nouvelles.

En 1 en effet, on remarque, à côté du tour "canonique" [ētèl pi wó (p)asó ← w] ("Untel est plus grand que toi"), la présence de la structure suivante : [i gē mwayē ké u mēm] litt. "il a des moyens que toi", "il a plus de moyens que toi". Cette organisation est identique à celle que Manessy (1989 : 94) mentionne à propos des phrases comparatives dans les français populaires africains : FPA "il est beau que toi" = FS (français standard) "il est plus beau que toi" (voir pour plus de détails le comm. 2109C).

En 3B, le témoin, en donnant spontanément une paraphrase de 3A, utilise le verbe transitif [dépasé] ("dépasser"). Voir également à propos de ce verbe le comm. 2109C. En not. 19 on remarque un phénomène de variation inhérente : [pi wó ké ... ; pi ba pasé...] (litt. "plus haut que... ; plus bas à dépasser ...").

2210 Li lave men li "epi" (~ "e", "anpi", epitou") li siye li atè (Il se lave les mains et les essuie par terre)

Les conjonctions variées citées sur la carte ne peuvent coordonner, à notre connaissance, que des éléments phrastiques. Elles ont pour la plupart en commun le fait de représenter le même rapport logique de successivité (se laver les mains et puis les essuyer par terre). En 19 cependant, [épi] marque l'opposition : "Untel ne comprend pas ce truc mais il me le demande pas" (= ne me demande pas de le lui expliquer). Il en va de même probablement dans la phrase-entrée (phrase proverbiale mal choisie dans la mesure où [épi], coordonnant des expressions en opposition sémantique, s'interprète comme étant affecté d'une valeur oppositive, alors que ce qui est recherché est l'expression de la succession chronologique en créole). Cf. aussi carte et comm. 2215.

Les étymons sont transparents :

- [épi/ēpi/ēpi/āpi] (< et puis) ; dix-sept mentions ;
- [épi tu 7B, 16/āpi tu 13C/ātū 13B] (< et puis itou) ; six mentions ;
- [é 7A, 10A] (< et) ; trois mentions ;
- [lèfini 8, 16A, 18] (< l'heure moi finir ; cf. comm. 2058) ; trois mentions.

L'adverbe [tu] (< itou) est étudié dans les comm. 2175 et 2176.

2211 "Kòm" ou te di m w ap vini, m rete tann ou (Comme tu m'as dit que tu allais venir, je suis resté à t'attendre)

La conjonction introductrice la plus fréquente est [kòm] (cinq mentions fiables).
Peuvent également introduire une subordonnée causale les conjonctions [paské/paséké/pasé] (< parce que ; quatre mentions, hors variation inhérente), et [pwiské] (< puisque ; une seule mention).

Les phrases reportées en notice 8 et 10 ont une organisation remarquable avec, dans les deux cas, une relative à verbe [fè] "faire" qui introduit, en quelque sorte, la principale tout en explicitant la relation causale :

- notice 8 : litt. "Parce qu'il va venir chez toi, (c'est) ça qui fait que tu restes à l'attendre", "C'est parce qu'il va venir chez toi que tu restes à l'attendre" ;

- not. 10 : litt. "Parce que tu m'as dit que tu revenais qui fait que je suis resté", "C'est parce que tu m'as dit que tu revenais que je suis resté" ; litt. "Parce que je suis en train de dormir qui fait qu'il fait du tapage", "C'est parce que je suis en train de dormir qu'il fait du tapage".

Cette construction causative ne se rencontre pas - semble-t-il - avec d'autres verbes que le verbe [fè] (< faire).

On note que dans tous les cas, les subordonnées sont en tête de phrase.

2212 "Kòm" m t ap antre nan chanm lan, li menm li t ap soti (Au moment où j'entrais dans la chambre, lui il sortait)

Cette carte permet de constater qu'il existe différentes manières d'exprimer un rapport de simultanéité (elle confirme ou enrichit les données de la carte 2191 ; voir le comm. associé).

On remarque en premier lieu l'usage de conjonctions de subordination :

- [pādā 1, 2, 4/pādā 17A/pānā 6] (< pendant que) (la subordonnée admet dans ce cas l'extraction : cf. pt 2 "C'est pendant que j'étais en train de rentrer à l'intérieur que ...") ;

- [kòm 10/ku 14] (< comme) ;

- [apèn 5, 19] (< à peine ... que).

Dans certains cas, les témoins usent de corrélations (propositions en état d'interdépendance) comme en 3 (litt. "(Au) même moment où je descends, c'est le moment où il monte", "Au moment où je descends, il monte").

En 8, la relation est exprimée au moyen d'une simple juxtaposition : "J'étais en train d'entrer, toi tu sortais".

Enfin, il est possible d'user de propositions qu'il est tentant de qualifier de "gérondives", dans la mesure où la forme introductrice est issue d'un verbe au gérondif : c'est le cas en 16A : [āsòtā m m jwēn i pé rātré, not. 16] "En sortant, je l'ai trouvé en train de rentrer" (cf. en complément le comm. 2191B).

A différentes reprises, on note l'usage de l'identificatif [mēm/mēm] après le groupe sujet de la principale : c'est le cas en 5 et en 19. L'identificatif est également employé pour la corrélation relevée en notice 16 : litt. "A l'heure où je suis en train de sortir, à cette heure même il est en train de rentrer".

2213 Msye ta renmen achte machin sa a "men" li pa gen lajan (Il aimerait acheter cette voiture mais il n'a pas d'argent)

Le lien de coordination est assuré par la conjonction adversative [mē/mē/mé 13B] (< mais).

En 11, on note l'emploi de la conjonction complexe [mē kòm] (< mais comme) pour introduire une subordonnée : "J'aurais aimé acheter une voiture mais comme je n'ai pas d'argent, j'ai laissé tomber" (cf. notice).

En notice 7, est également employée une double conjonction : [... m ap acté li mē si l ofri mwē y] litt. "... je vais l'acheter mais (seulement) s'il me l'offre (= m'en offre un bon prix)".

2214 Li pèdi tou le de, "ni" papa l "ni" manman l (Il les a perdus tous les deux, et son père et sa mère)

A. La coordination est exprimée à l'aide de [ni...ni.../nũ...nũ...20]. Elle permet en général de conjoindre deux groupes nominaux (cf. par exemple en 1 : "J'ai perdu et mon père et ma mère"). C'est le seul cas, à notre connaissance, où une ellipse grammaticale est possible (un verbe principal est effacé). Comme le note Dejean (1982 : 36) :

"De façon générale, dans un syntagme verbal créole d'une proposition coordonnée, non seulement le verbe principal, mais encore les auxiliaires, les modaux, les particules verbales de temps ou d'aspect, la négation, les pronoms sujets, ne sont pas susceptibles d'effacement".

A trois reprises cependant, on n'observe pas d'effacement du verbe principal ; [ni] répété dans deux propositions en conjoint les groupes nominaux, à condition que le verbe soit commun : [li pèdi ni sak, li pèdi ni zǎryé 10], litt. "Il a perdu et la taie d'oreiller, il a perdu et l'oreiller", "il a perdu et la taie et le sac". La réponse obtenue en 20 présente la même organisation : [li pèdi nũ sak krab la, li pèdi nũ kaka a tu 20]. L'énoncé consigné en notice 6 offre un intérêt particulier dans la mesure où il permet de constater que [ni] répété peut également coordonner plusieurs propositions négatives (avec un verbe commun) : [ni Jā pa vini, ni Jak pa vini] litt. "Et Jean n'est pas venu, et Jacques n'est pas venu", "Ni Jean ni Jacques ne sont venus".

Il existe une variante : la conjonction [ak/a] (< avec) permet en effet de coordonner des groupes nominaux : [... mē sé lè l pèdi papa l ak māmā l, not. 11//li pèdi mamā ↘ n a papa l, not. 16] litt. ... mais quand il a perdu son père avec sa mère", "Il a perdu sa mère avec son père".

La coordination peut s'effectuer à l'aide d'une simple juxtaposition, sans emploi de morphème spécifique comme en 11A et en 19A ("Il a perdu sa mère, il a perdu son père").

B. On trouve un segment [ni] dans l'une des variantes présentes sur la carte 1103 ("Grand-mère"). Il est possible que ce segment soit issu du morphème français "ni".

C. A l'origine du morphème discontinu créole [ni ... ni], se trouve le coordonnant "ni" du français dont "le fonctionnement le plus fréquent comporte la répétition" [...] "il

peut conjoindre deux énoncés subordonnés, deux prédicats ou deux attributs, deux groupes nominaux (Arrivé *et al.* 1986 : 197).

Mais en créole, [ni] répété n'équivaut pas, comme en français, à une coordination négative. On trouve ce coordonnant tant dans des phrases affirmatives que dans des phrases négatives (cf. not. 6). Le changement sémantique observé, la perte de la valeur de négation absolue au profit de la seule valeur de coordination, pourrait être en partie expliqué par référence à des usages anciens. Grevisse (§ 969, p. 1003) écrit en effet : "*Ni* s'emploie parfois, selon l'usage classique, seul ou répété, dans des phrases où il n'est pas accompagné de *ne*, mais où la négation est implicite : *Désespérant de réduire Babylone Ni par force Ni par famine* [= n'espérant pas réduire...] (Boss., *Hist.*, III, 4)".

L'emploi de [ak/a] pour conjoindre des groupes nominaux n'a rien pour surprendre. Grevisse (§ 471, p. 421) note : "Les tournures *Nous deux mon frère, nous l'avons fait ; nous l'avons fait avec mon frère* sont courantes dans le français populaire ou familier [...] Ces tournures sont généralement condamnées par les amateurs de beau langage [...] Pourtant elles se rencontrent parfois aussi dans la langue soignée [...]".

2215 Madanm lan pa konprann anyen nan sa bòs la di l "nitou" li pa chache foye zo nan kalalou (La femme n'a rien compris à ce que l'artisan lui a dit et en plus elle n'a pas cherché à en savoir davantage)

A. Bien que lacunaires, les données permettent cependant de constater que le créole dispose de plusieurs morphèmes ou séquences de morphèmes pour coordonner deux propositions, l'une et l'autre négatives, la seconde proposition pouvant être coordonnée à l'aide des morphèmes suivants :

- [ni 2, 7, 8, 11, 16] (< ni) ;
- [ni tu 1+, 3+, 5+, 10, 15, 16+, 17+] (< ni itou) ;
- [ni ... nōplú 10] (< ni ... non plus) ;
- [épi 14, 19] (< et puis ; cf. comm. 2210).

La réponse obtenue en 4 se distingue des autres tours recueillis dans la mesure où [ni tu ... ni...] coordonne deux compléments : litt. "Tu ne sais pas et aussi ce que tu veux, et ce que tu aimes", "Tu ne sais ni ce que tu veux, ni ce que tu aimes" (voir également le comm. 2214).

Le découpage en morphèmes adopté, en l'occurrence [ni tu] et non [nitou] (voir la phrase de l'entrée), tient compte de l'existence de [ni] et de [tu] comme morphèmes autonomes.

B. Les étymons sont transparents. Le comportement de [tu], issu de l'adverbe français "itou" (cf. comm. 2175), apparaît comme assez voisin de celui de "aussi" : tout porte à croire que cet adverbe "itou" était, à un stade antérieur du français, d'usage courant en contexte formellement négatif (< "ni itou"). Brasseur (1970 : 144) cite les variantes normandes "n'tout, nitout, inntout" qu'on trouve dans des phrases négatives ("je n'en ai pas non plus"). Il est frappant de constater que la variante [nōplú], issue du français "non plus", groupe lexicalisé comme variante négative de "aussi", n'est attestée qu'une seule fois (pt 10).

Grevisse (§ 843, p. 826) note : "*Aussi* signifiant "pareillement" se dit dans les phrases affirmatives ; avec la négation, on dit ordinairement *non plus* ; avec *ne ... que*, on met indifféremment *non plus* ou *aussi* : *Vous le voulez et moi AUSSI (AC).* - *Vous ne le voulez pas, ni moi NON PLUS (Littré, s. v. aussi, Rem. 1) [...]*". Le

grammairien précise encore : "Dans une phrase telle que *Vous ne le voulez pas, ni moi non plus*, si l'on emploie *non plus*, c'est que, dans la comparaison qui s'établit, la pensée s'arrête sur le fait négatif "je ne le veux pas". Mais la pensée peut aussi s'arrêter sur l'identité de situation, c'est-à-dire sur un fait positif ; dès lors, l'emploi de *aussi* en dépit de la forme négative de la proposition, peut se justifier : *Moi AUSSI, je ne suis pas de son opinion* (Flaubert, *Corr.*, T. IV, p. 238)". Et Grevisse d'ajouter : "Aussi" signifiant "pareillement" ou "non plus" s'employait couramment autrefois dans les phrases négatives : [...] *Je ne le comprends pas* [un procédé] *ni mon fils aussi* ((Sév., 25 sept. 1686)". Il semble que cela ait été également le cas pour "itou".

A propos de l'emploi de la conjonction [épi], on peut faire remarquer que selon Grevisse (§ 969, p. 1003) "il arrive parfois que des propositions négatives ou des parties semblables d'une proposition négative soient liées par "et" : [...] *Le lait ne manquait pas, ET non plus le fromage*" (G. Duhamel, *Les Voyageurs de "l'Espérance"*, p. 172).

2216 "Non sèlman" msye abiye tankou yon gedè, "men" li gen yon bagèt gedè tou (Non seulement il est habillé comme un "gédé", mais en plus il a une baguette de "gédé")

Les informations sont lacunaires. Seules apparaissent comme fiables les données recueillies en 1, 5, 14 et 18 : des corrélations exprimant un surenchérissement se présentent sous des formes variées. Chacune des deux propositions a son introducteur spécifique. [nō sèlmā] (< non seulement) précède dans les quatre cas le premier terme de la corrélation ; le second terme peut être introduit par :

- [lèfini 15] (< l'heure moi finir)
- [épi lèfini ... ãkò 14] (< et puis l'heure moi finir ... encore)
- [mē 18] (< mais).

En 1, le second terme de la corrélation n'offre aucun morphème introducteur, mais comporte l'adverbe corrélatif [ãkò], issu de l'adverbe français "encore".

2217 "Olye" I fè travay la, li chita bay odyans (Au lieu de faire le travail, il est assis à bavarder)

A. Les circonstancielles d'opposition sont introduites par les termes suivants :

- [olyé 1, 2+, 5, 6, 7, 8, 10+, 14, 15, 17B, 18B, 20A] (< au lieu de)
- [ólyé ké 4/ólyé k(é) 16] (< au lieu que)
- [ãgiz 11, 19] (< en guise de)
- [tã pu 3] (< étant pour (?))

L'opposition est parfois rendue à l'aide d'une construction comparative en [pasé ... pitó ...] : "Plutôt que de travailler, il préfère parler" (17A). (Cf. également 15, 18 et not. 20).

B. L'expression recueillie en 3 offre un intérêt particulier dans la mesure où elle paraît issue de la combinaison de deux des moyens utilisés en français pour introduire une proposition d'opposition, en l'occurrence la première partie d'un verbe au gérondif ("étant") et un infinitif précédé de "pour" (construction archaïque selon Grevisse, § 1034, p. 1103) : [tã pu fè travay u, u çita w ap bay bu] (< étant pour

faire ...). On note qu'à la différence de ce qui se produit en français, le verbe non tensé précédé de "pour" n'est pas joint à une principale négative ou restrictive. Cf. également comm. 2227.

2218 Fèmen pòt la "osnon" m ap pran ou ak grap ! (Ferme la porte sinon je vais te frapper)

A. Les données reportées sur cette carte doivent être considérées avec précaution. Les formes [ósinõ 1, 7, 13, 15, 16+, 20A/sinõ 4/ósnõ 10+, 11+/ésnõ 16] (< ou sinon) n'y ont pas la valeur "sinon", mais signifient "ou, ou bien". D'autres coordonnants disjonctifs sont attestés :

- [...swa 6], [swa... ubyẽ... 14], [swa... swa... 18] (< soit, soit ... ou (bien), soit ... soit) ;
- [ubyẽ ké 19] (< ou bien que) ;
- [ó 20B] (< ou).

B. Seuls les tours figurant en 3 et en 5, qui constituent des formulations variées de la même intention de communication, semblent à leur place sur cette carte. Dans la première construction (pt 3), la locution [sã sa] équivaut, comme du reste la locution française "sans ça" dont elle est issue, à "une proposition conditionnelle elliptique reprenant de manière négative une proposition précédemment énoncée" (Grevisse § 1036, p. 1106) : "Ferme la porte ou bien ouvre-la, sans ça je vais te battre !". En 5, la proposition conditionnelle est entièrement développée : "Mange, si tu ne manges pas, je vais te battre" (5).

C. A propos des formes [ósinõ/var.], il n'est pas intéressant de savoir qu'en français selon Grevisse (*ibid.*) "on peut mettre *ou* devant *sinon* : *Obéis à l'instant, ou sinon tu seras châtié* (Littré, s. v. *sinon*, Rem.). Comme Littré le fait remarquer, cet *ou* est pléonastique, mais n'a rien de choquant".

Cette possibilité combinatoire est probablement en partie à l'origine de l'altération sémantique ayant affecté les formes créoles issues de "sinon" (marques de l'alternative).

Voir également le comm. 2225.

2219 Kilès ou pito ? Sa a "oswa" lòt la ? (Lequel tu préfères ? Celui-là ou bien l'autre ?)

Cette carte confirme et enrichit les données de la carte précédente, en ce qui concerne les différents moyens de marquer une disjonction exclusive :

- [ósinõ 12A/ósmõ 12B/lésinõ 16A/ósinõ 16B, 17C] (< ou sinon) ;
- [óswa 1, 10B, 16D] (< ou soit) ;
- [ɔ̃ 2A/ó 9 A, 16 C, 17A] (< ou) ;
- [ubyẽ 1A, 4, 5, 10C, 11, 14, 17B, 18, 19]/ɔ̃byẽ 9B] (< ou bien).

D'autres coordonnants (conjonctions répétées ou composées) sont cités :

- [swa ... swa ... 6, 9] (< soit ... soit...) ;
- [swa ... óswa 15A] (< soit ... ou soit)
- [swak ... ubyẽ 10A] (< soit que ... ou bien ...) ;
- [swa ... ubyẽ 7A] (< soit ... ou bien) ;
- [ósinõ ... ubyẽ 15B] (< ou sinon ... ou bien).

Voir en complément le comm. 2225.

2220 Ou rache zonyon "oubyen" zechalòt (Tu haches des oignons ou bien des échalottes)

Cette carte fait double emploi avec la carte précédente. La disjonction exclusive y est marquée à l'aide des morphèmes suivants :

- [swa 2/óswa 1] (< soit, ou soit) ;
- [ubyē 1, 2, 3, 4, 5, 6*, 7, 10, 18, 19*/óbyē 16] (< ou bien) ;
- [ó 13/ú 14] (< ou)
- [ósinō 16] (< ou sinon).

Nous retrouvons ici la conjonction composée à interprétation exclusive [swa ... ubyē...] qui permet de conjoindre des propositions (8), ou des groupes nominaux (11).

2221 Li volè dènye bijou moun yo "plis" li ansent pitit moun yo (Il a volé jusqu'aux derniers bijoux de ces gens et en plus, il a mis leur fille enceinte)

Pour annoncer l'argument le plus fort d'une série, on peut faire usage de différents morphèmes :

- [āplis ākò 1/plis ākò 16+]. (< en plus encore) ;
- [plis ... tujú 10B] (< de plus ... toujours) ;
- [épi 3/ēpi 4]/ēpi 17/āpi 15 (< et puis) ;
- [lèfini... ākò 5, 10, 14/lèfini 2, 8/lòfini 18] (< l'heure moi finir ... encore, l'heure moi finir).

Pour d'autres valeurs de [lèfini], voir les comm. 2086 et 2216.

Le témoin 7 se distingue de l'ensemble des informateurs en proposant des énoncés où il use du verbe [fini] (< finir), et non de l'adverbe [lèfini] : litt. "Il a volé toutes les affaires de ces gens, il a fini il a mis leur fille enceinte", "... pour finir il a mis leur fille enceinte".

2222 "Se pou" ou ka vini wi, ki fè l fè tout sa a l (C'est pour que tu puisses venir qu'il a fait tout ça l)

A. La traduction de la phrase-entrée n'est pas littérale : elle ne rend pas compte du fait que dans la phrase créole une relative à verbe [fè] (< faire) conjoint la subordonnée et la principale : littéralement "C'est pour que tu puisses venir qui fait qu'il a fait tout ça" (on trouve des énoncés offrant la même construction causative, *in* carte et comm. 2211). Cette façon de mettre en relation deux séquences évoque un mode d'attachement, propre à l'oral français, familier aussi bien que populaire, "ça fait que", qui est la source du [fak] du québécois (cf. Gadet 1992 : 87).

B. Les données reportées sur cette carte ne sont pas homogènes. S'y trouvent en effet reportés deux mots [pu] avec deux valeurs distinctes : [pu] subordonnant (1, 3, 4, 5, 10, 11B, 13, 14, 17, 18, 19) ; [pu] marqueur de mode (6, 8, 11B et également not. 12A).

Dans les propositions où [pu] est subordonnant, on a le plus souvent des verbes à temps fini. Dans un cas cependant, [pu] est suivi d'un verbe modal à l'impersonnel [sa](< savoir) : [pu sa ú rété ú wè tut éfò m fè ! 14] "Pour qu'il soit possible que tu restes, tu vois tous les efforts que j'ai faits !". L'emploi de ce verbe modal est

mentionné dans Ducœurjoly 1802 (p. 344) : "Quand il [capable, capabe] s'emploie activement, comme dans vous pouvez, on substitue quelquefois savé, vous savé". Le verbe est attesté dans les exemples suivants : «ça pa té savé hindé ly» (p. 288 ; «cela n'a pu l'aider») ; «yo va savé bien gagné ly» (p. 293 ; «on saura bien l'avoir») ; "nous savé ou nous capable tendé" (p. 314 ; «nous pourrons nous entendre»).

2223 Se "poutèt" sa ki fè m vini (C'est à cause de ça que je suis venu)

A. La mise en relation de séquences à l'aide de [ki fè] qui est observée dans la phrase-entrée est également attestée sur les cartes 2211 et 2222 (voir les commentaires correspondants). Traduction littérale : "C'est à cause de ça qui fait que je suis venu".

Cette carte offre différentes phrases causales complexes. Le rapport entre situations distinctes, mais reliées causalement, est indiqué à l'aide des marques suivantes :

- [sé putèt ... ki fè ... 1, 5B, 10B, 11, 16, 18, 19B/sé putèt dé ... ki fè ... 2/putèt ... ki fè ... 15, 17/ putèt 6] (< c'est pour tête, c'est pour tête de, pour tête ... qui fait ...) ;
- [sé pu ... ki 5C, 7] (< c'est pour ... qui ...) ;
- [é paské ... ki 10A/sé aské ... ki 20] (< c'est parce que ... qui ...) ;
- [akóz dé ... sa ki 8/sé akóz dé ... ki 19A/akóz k^é 4] (< à cause de ... (ça) qui ..., c'est à cause de ... qui ..., à cause que).

Dans la plupart des cas, on observe la présence de la relative à verbe [fè]. Elle ne semble cependant pas obligatoire, comme on peut le constater en comparant les constructions collectées en 6A ("A cause de ça je n'aime pas parler avec Untel" et en 15 (litt. "A cause du bal qui fait qu'ils vont venir"). On peut ajouter à ce petit inventaire l'énoncé figurant carte 2211, notice 9 (litt. "Parce qu'il va venir chez toi, ça qui fait que tu restes à l'attendre") : le pronom relatif y a, pour antécédent, le pronom fort [sa].

B. Nous remarquons au passage que l'extraction (provoquée par la question de l'enquêteur) n'implique pas toujours la reprise de l'élément focalisé par la marque [sé/é ... ki/k] : dans certains cas, on note une absence totale de marque (6) ; dans d'autres cas, une variante réduite de la marque est employée (3, 15, 17).

Un autre moyen d'opérer consiste à utiliser le pronom [sa] sans faire usage d'un morphème introducteur. Deux cas de figure se présentent : ou bien aucune marque explicite de causalité n'est employée, alors même que la tournure est sémantiquement causative : [sé sa k déplásé m 5A] litt. "C'est ça qui m'a déplacé" (= m'a fait me déplacer). Mais on peut également user d'un tour formellement causatif (impliquant la présence du verbe [fè]) : [é sa k fè m vini 14] "C'est ça qui a fait que je suis venu".

Deux constructions présentent un intérêt particulier, celles figurant en 3 et en not. 8, dans lesquelles le pronom [sa] est anaphorique : [sé tādé m té tādé sa sa k fè m vini] "C'est d'avoir entendu ça, (c'est) ça qui a fait que je suis venu", [sé akóz dé u mēm sa k fè m ap vini] "C'est à cause de toi, (c'est) ça qui fait que je vais venir".

Voir également les comm. 2207, 2208.

C. Les étymons sont à l'évidence français : constructions en "c'est parce que", en "pour", en "c'est à cause de", en "à cause que".

Dans Ducœurjoly (*op. cit.* : 370), l'équivalent créole du subordonnant "parce que " a déjà la forme «parce» : «Ly paroître vou chargé, parce ly pa posé, ly sorti débarqué ...» («Il vous paroît chargé parce qu'il n'est pas posé, il vient d'être débarqué ...»).

On y trouve également "à cause", par exemple dans les tours suivants : «Mo pa crere, à cause ly en à nion coin tout plein sablé qui souffri en pile dan dernier scheh» (p. 382 ; «j'en doute, parce qu'il y a un coin très-sablonneux, qui a beaucoup souffert de la dernière sécheresse») ; (p. 388) : «Ly doi bon, à cause ly dan soleil [...]» (p. 388 ; «il doit être bon parce qu'il est exposé au soleil»).

Mais [putèt] n'est pas attesté en créole colonial de Saint-Domingue, pas plus qu'en guadeloupéen contemporain (LMPT). Il pourrait donc s'agir d'une création relativement récente.

L'étymologie de ce mot n'est pas sans poser problème.

Faine (éd. 1981 : 165) signale cet emploi causal de [putèt], en le distinguant nettement de l'usage du mot [tèt] dans la diathèse réfléchie (cf. aussi cartes 2009 et 2010) :

"Pour éviter toute méprise au sujet de ces deux termes ["corps" et "tête"], il convient de rappeler encore ici que ce rôle de pronom réfléchi n'est pas l'unique fonction de "corps" qui, [...], tient encore lieu de pronom indéfini [...] : pour corps li, pour corps ou, pour corps llo [...] signifiant : Seul, ou encore avec renforcement à l'aide du mot seul : Seul pour corps li [...] tout seul. "Tête" ne veut pas être en reste avec son inséparable collègue "corps" ; il tient aussi à cumuler ; nonobstant son caractère de pronom réfléchi, il se plaît à traduire textuellement le terme anglais sake qui signifie "cause, égard, rapport" Par ex. : "For his sake : pour tête li ; for our sakes : pour tête nous : à cause de lui, par rapport à nous : " M'pas vler faire scandale acque ça, pour tête famille jeune homme la [...] : je ne veux pas en faire du scandale par égard pour la famille du jeune homme [...] " - "Pour tête morceau manger ha, nen point mentir l'pas pé-faire [...] : à cause de cette simple pitance, il n'hésitera pas à faire n'importe quel mensonge". (Nous soulignons).

Il est intéressant de noter que c'est [tèt] (< tête), et non [kò] (< corps) par exemple, qui est retenu pour former le mot de liaison exprimant une relation de causalité. Une recherche approfondie devra rendre compte de la valeur subordonnante de [tèt] dans le complexe [putèt] par rapport à sa valeur lexicale ("tête"). La forme même de l'expression suggère le passage d'un emploi prépositionnel - [pu tèt a li] "pour tête à lui" - à un subordonnant. La situation de la tête (en haut et à l'avant du corps) aurait-elle joué un rôle dans ce passage ? De la causalité à la causation ... de l'antériorité spatiale à l'antériorité temporelle ...

Cet emploi causal de "tèt" en créole est peut-être au départ métaphorique : il fait songer à l'hypothèse localiste laquelle, comme le rappelle Lyons (1980 : 341), "a toujours souligné le lien naturel qui existe entre les rôles de valence Source, Cause et Agent d'une part et But, Effet et Patient d'autre part [...]. Lyons ajoute quelques lignes plus loin : "Les causes, étant donné la conception de la causalité que nous adoptons ici, sont des entités du deuxième ordre ; en tant que telles, on peut les concevoir, du point de vue localiste, comme les sources de leurs effets". Il est amusant à ce propos de constater que l'un des noms créoles de la source est précisément le mot [tèt] (voir à ce sujet, carte 21, pt 15).

Il convient de noter, par ailleurs, le parallélisme entre le mot interrogatif permettant d'interroger sur la cause [pukisa ?] "pourquoi ?" (< "pour quel ça ?") et le subordonnant de cause [putèt] : l'un et l'autre commencent par [pu]. Une tendance à la régularisation semble avoir joué.

2224 "Puisse" ou pa vle, m pa ka fòse ou (Puisque tu ne veux pas, je ne peux pas te forcer)

A. On trouve sur cette carte différentes conjonctions permettant de justifier l'énonciation d'un fait principal. La conjonction la plus spontanément citée (quatre mentions) est issue du français "puisque" ; elle apparaît sous des formes variées : [pɔ̀wiské 1/pliské 5+, 6, 7+, 14, 15+, 17+/plɔ̀ské 16+/piské 10, 11+]. La semi-voyelle étymologique semble ne se conserver que dans le Nord. Partout ailleurs, elle cède la place à une liquide (par contamination de [plis] (< plus que) ?) ou chute. La proposition en [pliské/var.] n'apparaît qu'en tête de phrase.

Il en va différemment avec [paské 8/17], autre morphème relevé : la proposition peut alors figurer en tête (cf. 8), ou en fin de phrase (cf. 19). On remarque que c'est le seul cas sur cette carte où la proposition en dépendance peut apparaître en fin de phrase. On note d'autre part que la conjonction [paské] peut également introduire la cause du fait énoncé dans la proposition principale et qu'elle peut faire l'objet d'une extraction (voir carte et comm. 2223).

Il y a encore deux autres moyens de justifier ou d'expliquer une énonciation :

- le premier implique l'emploi de [ébyē] (< eh bien) pour introduire la justification de l'énonciation ;
- le second moyen requiert l'usage du morphème [dépi] pour introduire la proposition qui apparaît également en tête de phrase (cf. 4).

B. Un examen plus poussé devra être entrepris pour mieux appréhender les ressemblances et les différences entre conjonctions créoles et leurs étymons français "puisque" et "parce que" qui s'opposent par différents traits.

La conjonction [dépi] paraît issue de "depuis que". A cet égard, il n'est pas sans intérêt de souligner qu'en français, "plusieurs des conjonctions qui expriment la cause étaient initialement des marques de temps (comme, dès lors que)" (Arrivé *et al.* 1986 : 110).

2225 Se "swa" Jan "oubyen" Mak ki pran kòb la (C'est ou Jean ou Marc qui a pris les sous)

Cette carte confirme et enrichit les données répertoriées sur les cartes 2218 et 2219 (marques de l'un ou des deux termes d'une alternative). Le plus souvent, les témoins choisissent de marquer les deux termes. La coordination disjonctive est alors effectuée de différentes façons :

- [swa ... ɔ̀byē 1, 10, 15A, 15B, 16C, 17] (< soit ... ou bien ...) ;
- [swa... swa ... 2] (< soit ... soit ...) ;
- [swa ... ɔ̀ ... 4/swa ... ɔ̀ ... 6, 16A, 18/swa ... ó ... 20] (< soit ... ou ...) ;
- [swa... ósinō ... 16B] (< soit ... ou sinon ...) ;

- [sòf ... ɥbyě 5] (< sauf ... ou bien);
- [ɥbyě ... ɥbyě 14] (< ou bien ... ou bien ...).

Ces conjonctions unissent des éléments de même nature, le plus souvent deux noms propres, parfois deux pronoms (cf. 15A), ou deux propositions (19). Dans ce dernier cas de figure, la forme de la marque varie quelque peu : [swa ... ɥbyě ké ...].

Quand seul l'un des termes d'une alternative est marqué, l'inventaire est nettement plus réduit :

- [... ɥbyě 3] (< ... ou bien)
- [... óswa ... 8] (< ... ou soit ...).

2226 Ou chita ap pale "tandiske" msye ap fè lajan sou tèt ou (Tu es assis à parler tandis qu'il fait de l'argent sur ton dos)

La conjonction recherchée n'a été donnée de façon spontanée que dans le Nord : [tādiké 1/tādiské 2/tādiské 4]. Partout ailleurs, elle a dû être suggérée.

Pour souligner la simultanéité, il est plus rarement fait usage de [pādā 17A]

(< pendant que) et de [mé 3/mē 5]. Ce dernier morphème pose, dans ce cas particulier, un problème d'interprétation dans la mesure où "men" en créole assume des valeurs distinctes, comme présentatif dans des phrases exclamatives ("voici !", "voilà !") et comme conjonction adversative ("mais"). La phrase donnée en notice 5 pourrait se traduire ainsi : litt. "Tu es assis à parler ton parler et voilà que les bêtes sont en train de finir de manger la parcelle cultivée !". Il se pourrait qu'en créole, comme du reste c'est parfois le cas pour "mais" en français parlé, [mé/mē] souligne ici une exclamation non adversative : "Tu es assis ... ah mais les bêtes sont en train de finir de manger la parcelle !".

Le rapport de simultanéité peut être simplement marqué par la juxtaposition de propositions autonomes, séparées par une pause (not. 14).

2227 "Tan" ou ap jwe a, pouki ou pa əl chache dlo ? (Au lieu de jouer, pourquoi tu ne vas pas chercher de l'eau ?)

A. On relève les subordonnants suivants :

- [tā 1, 3, 4, 7, 8+, 10B, 16, 20+] (< tant qu'à ; cf. carte 2203 et comm. associé 2203B) ;
- [... pasé 2A] (< dépasser) ;
- [pasé15A, 18/ pasi 11/pas 17A] (< dépasser ; cf. carte 2203, comm. 2203B) ;
- [ólyé 5A, 7A] (< au lieu de) ;
- [... pitó ólyé ké not. 15B] (< plutôt au lieu que) ;

- [pu 2B] : ce morphème [pu] ne doit pas être confondu avec l'homonyme [pu], outil d'expression de la modalité d'ordre épistémique (figurant en 2A). Il apparaît également, quoique jamais seul, sur la carte 2203 : [tā pu ... 3A], [pasé pu ... 7A, 11], [ólyé pu ... 7B] ; on remarque, du reste, que sur cette carte 2227, le témoin à qui l'on propose la marque [pasé] la reformule spontanément en [pasé pu 10A]. Voir également le comm. 2217B.

Dans la plupart des cas, l'ordre des propositions n'est, semble-t-il, pas libre : la subordonnée, qui oppose la réalité des faits à une perspective souhaitable exprimée dans la principale, vient le plus souvent en premier lieu dans les énoncés des témoins. On remarque cependant le cas de figure opposé en 2A et en not. 15B.

La présence de l'adverbe [pitó] (plutôt, de préférence) à la fin de la principale (2A, 3, 4, not. 7, not. 10 A) n'est pas systématique.

Il est à noter qu'en 14 le témoin associe à un segment de discours indirect introduit par un verbe déclaratif [m ap di l passé l cita ap jwé] litt. "Je vais lui dire plutôt qu'il reste assis à jouer" un énoncé illocutoire : [a] nã dló !] "va chercher de l'eau".

B. Etymologies : elles sont disséminées dans l'ensemble des commentaires portant sur le système de la comparaison, à savoir les comm. 2109, 2146, 2160, 2203, 2209.

CONCLUSIONS

Il n'est pas inutile de rappeler, au terme de cette étude, que ce que l'équipe chargée de la mise en œuvre du projet a cherché à saisir, par l'entremise de témoins unilingues, c'est un créole en quelque sorte idéal, incarné en des variétés théoriquement préservées de l'influence du français d'Haïti et des autres langues qui se parlent dans le pays. Un créole de petits "habitants" donc, qui s'est développé aux marges de l'ancien domaine colonial, et qui a pu s'abandonner à son évolution naturelle, à l'abri de facteurs externes, pendant les quelques deux siècles qui ont suivi la désintégration de la société esclavagiste.

Un créole qui était encore à bien des égards, avant que ne soit réalisé l'Atlas, une *terra incognita*. Certes des travaux existaient¹, et nous reconnaissons volontiers l'ampleur de notre dette à leur égard. Mais ils ne proposaient pas de vue d'ensemble. Bien des aspects de la langue étaient mal connus ou passaient inaperçus. L'insistance sur certains points - les particularités saillantes de l'haïtien² - conduisait à une vision relativement faussée. Et les lacunes de la documentation favorisaient la mise au point d'hypothèses extrêmes destinée à expliquer la créolisation (théorie du bioprogramme linguistique, théorie de la relexification)³ mais qui, s'agissant de l'haïtien, ne résistent pas à l'examen des faits.

Nous avons cherché à établir la relation génétique entre le créole d'Haïti et différentes langues, parmi lesquelles le français populaire oral des XVII-XVIIIe siècles. Les comparaisons multilatérales⁴ sur lesquelles nous nous sommes appuyée ont grandement facilité la mise en évidence des apports particuliers du français. Elles ont permis de fournir une image approchée, mais réaliste, de la koinè d'oïl⁵ en usage autrefois à Saint-Domingue et de sa variabilité. Il n'est désormais plus possible à quiconque de contester le caractère massif de l'héritage linguistique français, y compris sur le plan grammatical. Il convient immédiatement d'ajouter qu'étant donné nos objectifs, nous avons prêté une attention beaucoup plus grande aux "ressemblances" entre haïtien et français populaire oral (d'hier ou, à défaut, d'aujourd'hui) qu'aux différences, bien réelles et importantes, entre les deux langues. En ce qui concerne les divergences les plus remarquables, ont été relevées des restructurations qu'il semble légitime d'imputer à des langues africaines⁶, "africanismes" dont la plupart sont déjà identifiés dans les travaux de créolistique. Le commentaire que nous avons proposé ne livre en effet que peu de faits nouveaux relatifs à la part d'africanité du créole haïtien. Il est possible que cela tienne à une question de méthode : nous n'avons pu nous livrer qu'à des comparaisons extrêmement partielles, et toujours indirectes, entre haïtien et langues africaines, compte tenu de la documentation qui nous était effectivement accessible et de notre manque de connaissances sur les langues en question. La mise en évidence de relations plus subtiles excédait nos possibilités de recherche. En tout état de cause, il nous paraît sage, dès lors qu'il s'agit de traiter de cette question complexe, de se montrer circonspect : l'africanisme repéré sous l'étiquette "abstraction qualitative"⁷ ne serait pas apparu si certaines questions n'avaient pas été prévues dans le manuel d'enquête. Une chose est sûre : avec l'Atlas, on dispose dorénavant de fondations solides sur lesquelles il va être possible de mettre en œuvre des procédures de comparaison

systématique avec les langues africaines. Il nous semble qu'une piste très intéressante à explorer serait celle des traits qui sont partagés par plusieurs langues africaines, sous la forme de structures communes bien représentées, comme l'abstraction qualitative par exemple. La distinction entre générique et spécifique fournit, en effet, d'après Manessy (1995 : 237), dans de nombreuses langues d'Afrique occidentale et centrale,

"un des moyens usuels pour exprimer la qualité ; celle-ci est désignée par un terme générique spécifié par un déterminant : une grandeur d'arbre est un arbre de grande taille."

Autre exemple remarquable, l'emploi de formes d'allocutif pour exprimer la personne indéterminée. Un tel emploi semble, d'après Creissels (1991 : 220), particulièrement systématique dans les langues négro-africaines où (dans certaines du moins), "cela va jusqu'à la possibilité de reprendre par une forme d'allocutif un constituant nominal qui a une valeur de généralisation". Creissels donne en exemple une phrase bambara qui signifie "si on ne peut pas se passer de se marier, on doit choisir son lieu de mariage" (en traduction mot à mot : *si l'homme n'est pas bien sans mariage, tu dois choisir ton lieu de mariage*). Nous avons eu l'occasion de signaler un tel phénomène (Fattier 1996a : 216), lequel s'étend en haïtien aux constructions réfléchies et possessives. On peut également mentionner la présence de quasi-nominaux, en l'occurrence des adverbes comme "isit" dont les propriétés syntaxiques sont proches de celles d'unités dont le statut nominal est indiscutable : pour ne prendre qu'un seul exemple, on note qu'on peut dire en créole "mon ici me fait mal" (= cette partie de mon corps me fait mal). Selon Creissels (p. 208), "il est très général, dans les langues négro-africaines, que les unités correspondant à *ici, là, maintenant, aujourd'hui*, etc. ignorent toute restriction les empêchant de figurer dans les positions syntaxiques proprement nominales. Parallèlement, le créole offre à l'instar de certaines langues africaines, et tout spécialement les langues bantoues (Creissels : 45-52, 222) des substantifs locatifs aptes à occuper certaines des positions structurelles des substantifs ordinaires, et en particulier la position de sujet. Sur la carte 1179 de l'Atlas, en notice 15, on relève le tour "si nã mòn pa travay, lavil pa mājé" (litt. "si dans les mornes ne travaille pas, à la ville ne mange pas"). Comme le note Creissels (51), en français, une préposition comme *dans* ou *à* interdit au constituant qu'elle introduit de figurer dans les positions les plus typiquement nominales (sujet et objet). Ce n'est pas le cas en haïtien, langue qui présente au niveau syntaxique une construction originale, la phrase à sujet locatif. Comme le souligne Creissels, il y a une relation intéressante à faire entre ces constructions et l'impersonnel des langues européennes au niveau du mécanisme de conceptualisation qui est sous-jacent.

Ce qui s'offre à nos yeux, ce sont les points d'aboutissement d'une mutation qui a commencé dans les années 1680. Des usages contemporains qui sont les résultats d'une évolution historique. Nous avons utilisé le gisement d'informations que constituent ces usages pour remonter le cours du temps et donner une idée relativement précise des modes d'évolution du créole. Chacun peut constater qu'en dépit de la brièveté de sa durée d'existence, il a bel et bien connu une évolution interne. Après avoir été tentée d'exposer de façon systématique, dans ces conclusions, l'essence de la compilation de cette base de données, nous y avons renoncé dans la crainte d'aboutir à des simplifications exagérées. Les deux index placés en fin de volume devraient permettre au lecteur spécialement intéressé par les questions de linguistique historique de se

faire son propre jugement. Il pourra ainsi découvrir, par exemple, l'importance que le créole haïtien a donné et continue de donner à la dérivation non affixale. Il s'apercevra que les emplois de mots d'origines africaines semblent, au départ, le plus souvent induits par des "lacunes dénotatives"⁸ de la koinè d'oïl. Ou encore, il réalisera que les contributions de l'espagnol⁹ et de l'anglais¹⁰ ne sont notables que dans le lexique où elles occupent une part réduite, l'espagnol étant toutefois en meilleure position que l'anglais ...

Toujours à propos du lexique, quelques remarques et des questionnements à caractère très général semblent s'imposer. Parmi les mots d'origine non française (arawak par exemple), certains connaissent des changements de sens, d'autres non. Peut-être conviendrait-il de distinguer ici, comme nous l'avons fait en ce qui concerne l'héritage français, les néologismes des survivances¹¹. S'agissant des ressemblances entre haïtien et guadeloupéen (et particulièrement créole de Marie-Galante), on gardera en mémoire cette précision de Chaudenson (1992b : 64) :

"Il y a, outre ces migrations initiales, des mouvements de population plus tardifs qui, s'ils n'interviennent pas dans la genèse proprement dite des parlers, peuvent néanmoins expliquer des faits communs."

Un mot comme [kutiryèz] (couturière) attesté à la fois en réunionnais et en haïtien doit-il être traité comme une survivance ou comme le résultat convergent d'un mode de formation français (dérivés à suffixe "-euse"), maintenu vivant, sans rupture, parallèlement dans deux créoles des deux zones géographiques ? Enfin nous ne cacherons pas que la frontière entre mots du "vocabulaire des Isles" et "néologismes" (frontière explicitement marquée dans Chaudenson 1974 : 1082) nous a parfois semblé, en regard du corpus, malaisée à établir. En examinant les emplois de la lexie "vocabulaire des Isles" dans le *Lexique du parler créole de la Réunion*, nous retenons les idées suivantes : on a affaire à des néologismes particuliers ; ces apports ont pris racine dans la langue des marins et des colons au XVIII^e siècle (il s'agit de mots qui paraissent avoir appartenu en propre à l'origine au "parler des Isles") ; ils se sont, par la suite, imposés dans des îles aussi éloignées les unes des autres que celles de la Caraïbe et celles des Mascareignes : ainsi "roukou" ou "boukan" (Chaudenson 1974 : chapitre VII). Nous nous demandons d'abord s'il ne convient pas d'inclure dans le vocabulaire des Isles les mots qui ne se sont diffusés qu'à travers la seule zone caraïbe. Il semble utile, en second lieu, de distinguer parmi les termes du vocabulaire des Isles, ceux qui ont partout la même acception (comme par exemple "roukou" *Bixa orellana*)¹² et ceux qui, comme "boukan" ont fini par se charger, d'une île à l'autre, de valeurs particulières comme le montre bien la mise en rapport du mot haïtien "boukan" (cf. commentaire 1534) et de son homologue formel réunionnais "boukan" (cf. Chaudenson 1974 : 602). Mais qu'est-ce qui distingue alors ces néologismes-là des autres innovations créoles ? En dernier ressort, il nous semble qu'on ne peut se fonder que sur le critère de l'ancienneté d'attestation (présence aux Mascareignes dès la fin du XVIII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, présence plus ancienne encore dans les Antilles). Un tel critère semble fragile, puisque des mots ont pu figurer dans la langue des Isles sans pour cela avoir fait l'objet d'une attestation.

Malgré le morcellement géographique, malgré la distance aussi, il n'y a jamais, d'une région à l'autre, de différences linguistiques considérables. Des particularismes certes, surtout dans le lexique (et de ce point de vue, on est en droit d'évoquer une pluralité de variétés¹³), mais jamais de quoi sérieusement entraver

l'intercompréhension. Il ne semble pas que le relief constitue un obstacle sérieux à la communication. Il faut croire que les sentiers et chemins qui irriguent l'espace haïtien, reliant les uns aux autres les centres de ces circuits, en l'occurrence les points de vente des produits locaux (villes régionales, mais aussi petites villes, *lakou*, *ajoupa*, marchés de croisée des chemins, marchés de contact des sentiers montagne/plaine, marchés de bord de route passante, marchés de bas de fleuve, etc.)¹⁴ empêchent tout isolement véritable. Si on retrouve parfois *grosso-modo* sur les cartes les trois groupes régionaux¹⁵ démarqués par des "variables d'ordre morphophonologique" (comme la "particule verbale continuative" : apé/ap/pé)¹⁶ que détermine Valdman (1978 : 286-289)¹⁷, on constate aussi que les situations peuvent être plus complexes : le pronom personnel de la troisième personne du singulier en fonction sujet est réalisé [i] ailleurs que dans le Nord (cf. carte 1989). Mais quand ce pronom est en fonction d'objet, on retrouve la distinction que pose Valdman entre le Nord et le reste du pays (cf. carte 1995). Pour d'autres variables (syntaxiques cette fois), on se trouve en présence de deux groupes seulement¹⁸. L'emploi de variantes "centrales"¹⁹ est attesté partout, souvent au détriment des autres variantes dont on ne peut que constater l'étiollement. Les données tendent à confirmer l'intuition de Valdman (*op. cit.*: 294) s'appuyant sur Hyppolite (1951, 1956) selon laquelle, chez les créolophones unilingues ruraux, des traits phonologiques comme les voyelles antérieures arrondies et le "r" postvocalique²⁰ ont leur origine dans une variété du créole datant de l'époque coloniale : elles ne semblent pas à porter au compte d'une francisation récente. En règle générale, lorsqu'on est confronté à de la variation, il est extrêmement difficile de décider si l'on a affaire à des faits de conservatisme ou à des faits d'innovation. Par exemple, on remarque dans certaines variétés le maintien ou la création analogique de marques formelles de genre (elles ne donnent jamais lieu à des phénomènes d'accord). Il est pour le moins prématuré de conclure, ce que nous avons parfois été tentée de faire, que les parlars en question sont plus conservateurs que ceux qui n'offrent pas de traces de marques de genre. Conclure de la sorte, c'est présupposer que tous les parlars ont commencé par user de telles marques. Rien n'est moins sûr et l'information socio-historique invite à ne pas régler cette question trop vite : c'est probablement l'isolement des plantations à l'époque coloniale qui reste l'un des facteurs essentiels de la diversité linguistique. On aurait tort de ne pas faire cas dans l'"explication" de cette diversité du fait que :

"le cloisonnement provoqué par le fonctionnement autonome des habitations est renforcé par l'interdit de libre circulation qui frappe les esclaves. On peut bien sûr imaginer que ces règlements ne sont pas scrupuleusement appliqués, mais force est de constater leur existence et leur maintien." (Chaudenson 1992b : 79).

L'isolement à lui seul ne crée pas les différences mais il contribue à pérenniser les différences faites, d'une plantation ou l'autre, dans la saisie et le traitement des données d'exposition (la koinè d'oïl, elle-même variable). Pour l'exprimer autrement, il n'est pas évident qu'on puisse toujours retrouver une unité dans le temps : nous ne pensons pas qu'il y ait eu, dans tous les cas, passage d'une unité ancienne à la diversité constatée aujourd'hui. Enfin il serait imprudent de sous-estimer la plasticité inhérente, consubstancielle, au créole parlé en milieu unilingue, plasticité qui l'a toujours rendu perméable, pour peu que l'occasion de contacts se présente (c'est encore vrai de nos jours), au créole des bilingues francophones et au français.

Notre travail s'est voulu, avant toute chose, une contribution à l'étude de la genèse du créole d'Haïti. L'étude des cartes de l'Atlas, combinée aux informations que nous pouvons avoir par ailleurs, ne dissipe pas toutes les énigmes de cette genèse, mais elle nous aide un peu mieux à comprendre comment elle a été possible. Tout nous porte à considérer l'émergence de ce créole comme un cas particulier de l'acquisition spontanée d'une langue étrangère²¹. En portent témoignage par exemple les "conglomérés", expressions figées non analysées, composées du point de vue syntaxique. Comme le précise Klein (1989 : 73), de telles expressions constituent "une partie importante du répertoire des moyens d'expression des apprenants aux premières étapes de l'acquisition". Comment ne pas penser aux séquoia dont les cellules mortes sont conservées à des fins architecturales ! En témoigne encore le fait que bien des régularités de la langue-cible (la koinè d'oïl) ont été perçues, réutilisées, et se sont maintenues intactes jusqu'à nos jours (on notera par exemple la position de la négation de phrase, ou celle des adjectifs par rapport au nom-tête). En témoigne aussi la plus grande partie du vocabulaire recueilli, et en particulier les termes "techniques" d'origine française que nous ne nous attendions pas à trouver en aussi grand nombre ... Enfin il est tentant de mettre en relation le fait qu'il ne soit pas facile en haïtien d'établir la distinction entre ces deux catégories que sont le nom et le verbe avec le constat qu'aux premiers stades de l'acquisition, dans les systèmes élémentaires, les éléments minimaux se présentent sous la forme de "morphes" qui ne sont pas classables aisément en catégories grammaticales (Klein 1989 : 109). On peut évoquer, de ce point de vue particulier, la belle métaphore dont use Klein (*op. cit.* : 73) :

"Dans l'acquisition, les états de langue dépassés sont dans un certain sens toujours présents. Les états de langue plus récents ne remplacent pas les précédents, ils les contiennent comme les cercles annuels d'un tronc d'arbre, l'état final étant le cercle extérieur qui englobe tous les autres."

Nous allons tenter à présent d'exposer des faits anciens destinés à compléter le sens, la portée de notre base de données empiriques. Pour cela, nous aurons recours à différents travaux parmi lesquels ceux d'un africaniste, G. Manessy, avec pour commencer cette remarque :

"Les captifs transportés aux Amériques étaient normalement pourvus d'un répertoire linguistique comportant outre leur idiome propre un ou plusieurs parlars étrangers, dont le plus souvent une langue de communication interethnique, véhiculaire ou variante commerciale d'une langue régionalement dominante. L'existence de telles langues à l'époque considérée ne fait guère de doute." (Manessy 1996 : 62 ; nous soulignons).

Donc, des apprenants déjà familiers d'au moins deux langues. Des locuteurs qui savaient ce que veut dire vivre avec deux langues. A leur arrivée à Saint-Domingue, ils se sont contraints, dans le contexte social de l'habitation, plus tard dans l'enfer de la plantation, à exercer leur capacité à apprendre sur les données linguistiques auxquelles ils étaient exposés, alors que comme y insiste Manessy (*op. cit.* : 63), les circonstances étaient, d'un point de vue sociolinguistique, favorables au développement de moyens de communication nouveaux fondés sur leur répertoire de langues africaines : il invoque pour commencer la relative homogénéité des apports au marché servile international en précisant que les caravanes de captifs formées "regroupaient des gens de même région parlant pour la plupart des langues apparentées et surtout participaient à la même aire de communication interethnique." Puis il

ajoute qu'il n'est pas pensable que les malheureux entassés dans les captivités et par la suite dans les entreponts des navires négriers n'aient pas tenté de communiquer entre eux. Or il n'existe pas de trace d'un pidgin comparable au Tok Pisin (p. 64)²². Enfin, citant Debien (1974 : 135, 50)²³, il fait remarquer que les survivants étaient moins dispersés au hasard des ventes qu'on a pu le dire, qu'il existait des ateliers organisés sur des bases ethniques pour des raisons d'efficacité et de rentabilité, ateliers dont le renouvellement s'effectuait à un rythme rapide, en raison de la très courte espérance de vie des esclaves : s'y produisait donc "un afflux régulier de nouveaux locuteurs pratiquant la langue ou les langues des nations dominantes, qui auraient pu alimenter une variété locale de celle-ci si elle avait existé" (*op. cit.* : 65). Et Manessy d'ajouter :

"Il n'y pas eu, à notre connaissance, de koinè bantoue, ni mandingue, ni d'aucune sorte sur les plantations antillaises. Tout se passe comme si les esclaves africains avaient considéré que leur bagage linguistique était inutilisable dans leur nouvel univers."

Il est tout même curieux de constater, à l'appui de cette assertion, que les mots créoles qui font partie du vocabulaire fondamental ont le français pour source (par exemple *eau, doigt, deux* ; on pourrait en citer beaucoup d'autres). Or les spécialistes s'accordent à dire que de tels mots offrent une extraordinaire résistance à l'emprunt dans les contacts de langues. Il existe bien des mots d'origines africaines variées dans le lexique de l'haïtien mais ils répondent, comme nous l'avons vu, dans leur très grande majorité, à des lacunes dénotatives du français. Les premiers Africains déportés à Saint-Domingue étaient peu nombreux : ils auraient pu conserver leur vocabulaire de base dans une langue de communication interethnique pour se concentrer seulement sur l'acquisition de mots liés à la découverte d'un univers complètement nouveau. Or ce vocabulaire de base a été abandonné, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il y ait eu un renoncement total aux langues africaines. L'hypothèse de Manessy a un caractère beaucoup trop radical et, avec l'éclairage des données de l'Atlas, nous sommes tentée de la reformuler : "Tout se passe comme si les esclaves africains avaient considéré qu'une grande partie de leur bagage linguistique était inutilisable dans leur nouvel univers." Mais considérons-la pour le moment comme pertinente et poursuivons.

"Cependant, il est un trait [...] plus important auquel ni les colons ni, semble-t-il, les créolistes n'ont guère porté d'intérêt : la connaissance que les victimes des négriers avaient, dès avant leur capture, de l'esclavage, et la conception qu'ils s'en formaient." (*op. cit.* : 66).

Manessy précise ensuite que l'extraction du groupe d'origine, par transaction ou par force brutale (rapt, prise de guerre), dépouille l'individu de toute personnalité sociale, de toute identité, au point que sa réinsertion dans sa propre parenté peut se révéler impossible. S'il est vendu ou capturé, il est réduit à l'état de marchandise, devient pur objet de trafic. Il note encore, et cela nous paraît capital pour appréhender le phénomène de la créolisation, que l'intégration par l'achat, dans une unité sociale, au plus bas niveau de l'échelle hiérarchique, est conçue comme une nouvelle naissance. Naissance qui est marquée par l'imposition d'un nom²⁴, l'attribution de vêtements, la reconnaissance d'un statut. La nouvelle enfance consécutive à la re-naissance comporte l'acquisition de l'idiome local. Il s'agit donc de l'acquisition d'une langue étrangère étroitement liée à la construction d'une identité sociale. Le fait mérite

d'être souligné car dans les travaux spécialisés, c'est entre l'acquisition de L1 (langue première) et construction d'une identité sociale qu'est établi un lien étroit :

"Toute l'acquisition de la première langue pour l'enfant est placée sous le signe de la maxime : "Deviens à peu près comme les autres". Ou, pour le dire de façon de façon plus nuancée : "Acquiers une identité sociale, et dans le cadre de cette identité sociale, une identité individuelle." (Klein 1989 : 17).

L'Africain réduit en esclavage se retrouve donc, "d'un certain point de vue", dans la situation d'une acquisition initiale. A la différence d'un travailleur immigré de l'époque moderne, il n'y a pas pour lui de risque de mettre en danger son identité sociale. Celle-ci est tout entière à construire, d'où une très forte impulsion à apprendre la langue-cible. Il doit se faire à l'idée qu'il va lui falloir vivre dans ce nouvel univers, sans aucun espoir de retour sur la terre natale. Il s'ensuit qu'il n'y a pour l'apprenant aucun risque de fossilisation de l'acquisition de la langue-cible, au contraire de ce qui se produit chez de nombreux immigrés adultes à l'époque contemporaine. Les Africains de Saint-Domingue ont consacré beaucoup d'attention et d'énergie à l'apprentissage de la langue-cible. Ce qui ne les a pas empêchés, dans certains cas, de s'appuyer sur les connaissances qu'ils avaient de langues africaines au point de construire des pans de leurs discours selon les modèles de langues africaines. C'est donc qu'ils étaient en position de recourir à ces langues. A cet égard, il paraît fructueux, comme le font Lüdi et Py (1986 : 117), de substituer à la vision déterministe ancienne selon laquelle des différences de structures *causaient* des interférences (Lado 1957), une approche plus cognitive : "une fois que le sujet a identifié une divergence de structure, il s'agit de savoir comment il la perçoit, l'interprète et la traite. Les interférences peuvent être considérées comme le produit de cette chaîne d'opérations, y compris éventuellement d'une chaîne "zéro" lorsque le sujet n'a tout simplement pas identifié la divergence". C'est donc aussi que les Africains ont fait des choix, des sélections, parmi les données auxquelles ils étaient exposés. Les premières générations d'esclaves ont construit, dans le cadre de la société d'habitation²⁵, leur connaissance de la koinè d'oïl par le biais de contacts non restreints avec leur environnement social, avec des objectifs de communication qui étaient également non limités. Multiples étaient, à ce stade, les possibilités et les occasions de communiquer. Multiples également les accès à la langue²⁶. Les Africains ont rapidement découvert la possibilité d'aller plus loin que ce que permettait le dispositif initial (la grammaire de la langue-cible), un dispositif qui ne faisait pas l'objet d'une codification externe (officielle), et qui de ce fait n'offrait que peu de résistance à l'égard des innovations. Ils ont usé de cette possibilité quand cela leur a paru nécessaire. C'est qu'ils avaient en face d'eux des agents de validation, des interlocuteurs disposés à interpréter, à accepter, puis à produire les usages en partie nouveaux qu'eux, les Africains, faisaient de la koinè d'oïl. Pour deux raisons au moins : d'une part, les colons étaient dépendants des esclaves pour la bonne marche de leur entreprise (on oublie trop souvent que toute relation coloniale crée un double lien de dépendance) ; d'autre part, étant donné leur origine (ils venaient de régions de France où étaient en usage différents dialectes d'oïl), leur condition (ils étaient souvent illettrés), et les contacts noués au cours de leurs tribulations maritimes, les colons avaient sans doute développé "une accoutumance à la variation" et "la capacité de s'adapter à des variétés de français différentes de la leur" (Chaudenson 1992b : 16). Il importe de réaliser que c'est à une langue-cible qu'ils percevaient comme éminemment évolutive que les Africains pouvaient confronter leurs productions.

Les circonstances dramatiques dans lesquelles ils étaient plongés ont déterminé la façon dont ils vécurent leur bilinguisme (ou plutôt leur plurilinguisme) : comme une situation destinée à être de courte durée. Et c'est, tout de suite, une langue "pleinement langue" (et non un pidgin), langue destinée à assumer tous leurs besoins de communication et de représentation et dotée par conséquent des distinctions sémantiques fondamentales qui a été parlée par les Africains de Saint-Domingue, *dans l'intention du moins*. L'unilinguisme des colons²⁷ est en partie responsable de l'option prise par les Africains en faveur d'un discours unilingue en langue d'oïl, lequel va cependant très vite faire l'objet d'un premier train de restructurations dont les conséquences sur la grammaire vont se révéler importantes. Pour nous exprimer à la façon de Lüdi et Py (1986 : 140), une fois le choix fait d'une "langue de base", il y a un espace pour des discours bilingues qui sont des "formes secondaires de choix de langue"²⁸ : c'est vers leur répertoire de langues premières²⁹ que les Africains vont alors se tourner. Ceci ne remet pas en cause l'hypothèse selon laquelle le créole se serait formé graduellement, conformément au modèle que propose Chaudenson (1992b: 119-122). Il s'agit plutôt de suggérer que pour certains changements, la mutation s'est effectuée de façon brusque et très tôt dans la genèse. Pour d'autres au contraire, la mutation tiendrait plutôt du continuum ("approximations au carré").

Il est temps, à présent, de passer à l'illustration. Nous nous fondons sur l'examen des cartes 1971-1983 (pages 846 et suivantes) qui portent sur la détermination nominale postposée. Cet examen nous conduira à faire quelques observations et suggestions latérales concernant l'héritage africain du créole et à nous éloigner de la détermination nominale, en vue d'y revenir ensuite, armée de quelques données nouvelles.

Sur la carte 1971 se trouvent recensées les formes du déterminant déictique-anaphorique (certains auteurs parlent de déterminant "défini déictique", ou de "défini", étiquette que nous adopterons ci-dessous par commodité). Partout le pluriel est marqué par la postposition du pronom de 3e personne de pluriel (par reprise pronominale)³⁰. On constate l'existence de deux ensembles régionaux, avec pour le groupe nominal la présence de deux structures : N-YO et N-LA-YO

	Singulier	Pluriel
variante 1	la [+DET]	yó [+PLURIEL]
variante 2	la [+DET]	la yó [+DET] [+PLURIEL].

On remarquera que le singulier n'est pas marqué (le singulier est le plus souvent la valeur que prend l'absence de YO après le nom déterminé)³¹. Au pluriel, la variante N-LA-YO est bien attestée dans tout le Sud (à partir du point d'enquête n° 11), où cependant on utilise également la variante N-YO. Pour les locuteurs qui emploient la variante N-YO, la distinction [\pm déictique] est perdue au pluriel : le pluralisateur s'emploie, non pas avec un constituant nominal, mais avec le noyau (la tête de ce constituant). Plusieurs indices donnent à penser que c'est la variante N-LA-YO, où le déterminant et le pluralisateur sont tous deux effectivement réalisés, qui est la plus anciennement attestée, et qui fût autrefois l'unique variante. D'une part, on en retrouve la trace dans plusieurs documents anciens : celui de Ducœurjoly (1802), le texte créole de l'une des proclamations que les Commissaires civils de la République à Saint-Domingue publièrent le 2 juillet 1793, le texte plus ancien encore d'une "Passion selon Saint Jean en langage nègre" (première moitié du XVIIIe siècle) où [la yó] ne se trouve

encore présent que dans un groupe nominal en fonction sujet³². Dans les documents Ducœurjoly et "la Passion", c'est la seule variante qui soit attestée. D'autre part, on peut inférer de ce qu'écrit Hazaël-Massieux (1996 : 80) que le créole décrit par Ducœurjoly était le créole du Nord d'Haïti.

Aujourd'hui le Nord n'use, semble-t-il, de cette forme de pluriel que dans l'expansion du pronom personnel : [yó dé la yó]³³. Dejean (1982 : 20) en signale une unique occurrence dans un corpus enregistré au Cap-Haïtien l'année 1964 : "Envite moun nan yo" (Évitez ces gens-là). Nous n'avons pas d'explication à proposer en ce qui concerne la disparition de la variante N-LA-YO dans le Nord. Mais comment ne pas songer à l'influence possible de locuteurs bantouphones qui, rappelons-le, sont de plus en plus nombreux dans les ateliers, à compter de la seconde moitié du XVIIIe siècle³⁴.

Enfin rappelons que G. Hazaël-Massieux (1996 : 174), après avoir noté que Haïti, la Louisiane et la Guyane à date ancienne marquent également le pluriel par la postposition du pronom de 3e personne du pluriel, écrit : "On peut penser que la présence du même procédé dans deux aires latérales plaide pour l'ancienneté et la généralité de la formule".

Examinons à présent la relation avec l'Afrique. Dans une étude portant sur la pluralisation, Manessy (1995 : 149-163) commence par rappeler que l'opposition de nombre ne peut se manifester que dans le contexte [+ Def] dans différents créoles français - parmi lesquels l'haïtien - et créoles anglais de la Caraïbe. S'agissant de l'haïtien, on peut apporter une précision supplémentaire dont on doit la formulation à Lefebvre *et al.* (1982 : 32) :

"En haïtien *la* est un défini déictique. Ainsi un syntagme nominal contenant un *la* (déterminant) en surface sera interprété comme spécifié. Fournier (1977) et Lefebvre et Fournier (1978) montrent qu'un nom spécifié est soit un N dont il a déjà été fait mention dans le discours, un N dont la référence est rendue explicite par le contexte situationnel de l'interaction ou un N dont la référence à un objet ou à une situation est identifiable et connue par tous les participants à l'action".

Manessy ajoute que cette "concordance est d'autant plus instructive qu'elle est plus précisément circonscrite" (les créoles de l'Océan Indien ne la connaissent pas), ce qui le conduit à faire la remarque que nombre de langues largement disséminées de l'Afrique de l'Ouest lient "de quelque manière" la pluralisation à l'individualisation :

"[n'y est tenu] pour dénombrable, donc susceptible de donner lieu à une distinction entre unicité et pluralité, que ce dont le caractère discret a été préalablement avéré soit par l'imposition d'une marque grammaticale, de défini ou de déterminé, soit par une référence explicite au contexte et à la situation. Le fait qu'un tel mode de catégorisation soit commun à deux aires linguistiques historiquement liées ne peut passer pour fortuit ; tout porte à penser que les promoteurs des créoles, ou du moins la majorité d'entre eux, avaient en commun cette manière de concevoir le nombre et qu'ils l'ont projetée sur le matériau linguistique qui leur était proposé". (p. 153-154).

Manessy se penche ensuite sur l'emploi du pronom de troisième personne du pluriel comme morphème de pluralisation attesté dans des langues créoles de bases différentes parlées aux Amériques, sur la côte du Golfe de Guinée, ainsi qu'au Nigéria et au Cameroun (dans le West African Pidgin English qui semble être en fait, dit-il, un créole nigéro-camerounais). Il note également que dans trois³⁵ au moins des cinq langues supposées illustrer, dans les travaux spécialisés (Westermann 1911 en particulier), l'utilisation de la 3e personne du pluriel en guise de pluralisateur,

l'interprétation des données est sujette à caution. Puis, après avoir écarté de la liste le kunama (faute de documentation accessible), il est conduit à réserver une attention particulière au yoruba, langue dans laquelle le pluriel est effectivement marqué par le pronom 3 pl., toutefois dans une structure très particulière dite "appositive" (Bamgbose 1966 : 109). Seul de toutes les langues examinées, ajoute Manessy, le yoruba offre un modèle plausible au mode de pluralisation examiné (marque pronominale de pluriel). Comme le yoruba se distingue sur ce point des langues africaines étudiées, et apparaît de ce fait isolé, l'auteur part à la recherche d'analogies "proches" dans certains créoles du monde africain (créoles portugais du Golfe du Biafra, krio de Sierra Leone, et "West African Pidgin English" (W.A.P.E)). Après avoir indiqué que les créoles portugais du Golfe du Biafra illustrent de façon "particulièrement précise" l'emploi du pronom de la 3e personne du pluriel comme marque de pluriel et noté que la formation de ces créoles, - comme du reste ceux des Amériques - est liée au développement d'une économie de plantation, Manessy se tourne vers le krio, créole à propos duquel il considère la présence du modèle yoruba à la fois comme étant "hors de doute", et comme ayant fait l'objet d'une réinterprétation:

"Tout porte à supposer qu'il s'agit là d'un calque, mais d'un calque effectué par des gens qui ne savaient pas le yoruba" (p. 160).

Des locuteurs qui ont conservé une formule, et non pas la relation syntaxique qu'elle exprime³⁶ qui a été "assimilée" à la relation qui unit un déterminant grammatical, une modalité au nom qu'il détermine. Au cours de cette réinterprétation, le morphème pronominal se réduit à une simple marque de pluralité, l'ordre des termes devient indifférent, et trois possibilités sont attestées : avant le nom ; après le nom ; avant et après le nom.

Dans le créole d'Haïti, c'est la solution "après le nom" qui sera mise en œuvre³⁷. Et c'est, anciennement, après un nom pourvu d'un déterminant défini explicite. Cette solution nouvelle, cette propriété émergente, advint comme résultat d'une interaction de processus, d'agents locaux et n'aurait pas pu exister sans une telle interaction. La justification de ce choix est à chercher dans l'organisation de la langue-cible telle qu'elle pouvait être perçue à l'oral : on peut imaginer que des séquences du type "(ce) petit-là", "(ces) petits-là" (où l'adverbe déictique "là" se laisse plus facilement remarquer d'un point de vue perceptuel), étaient d'usage courant. Rappelons également qu'en français oral, l'opposition des nombres est surtout manifestée par les déterminants, qui comportent presque tous une différence oralement marquée entre les formes de singulier (souvent différenciées selon le genre) et la forme unique de pluriel, et qu'elle est également marquée, sur les mots à initiale vocalique, par l'antéposition d'un [z] au pluriel³⁸. Or en créole ancien, se produisirent des changements d'interprétation : les (ex) déterminants préposés et le [z] initial, du fait du processus agglutinatif, ne furent plus perçus comme marquant le nombre pluriel. La situation était, si l'on peut dire, favorable à l'intervention d'une langue africaine.

Mais revenons à la lecture de l'article de Manessy :

"En d'autres termes, tout se passe comme si la caractéristique pertinente commune aux usagers du procédé en question n'était pas leur qualité de locuteurs de langues africaines, mais *leur statut de captifs "traités" par des négociants de la côte et internés dans les entrepôts avant d'être transportés outre-mer*. Il faut admettre que ceux du moins qui sont à l'origine de la constitution des créoles, quelle qu'ait pu être la genèse de ceux-ci, disposaient à leur arrivée d'une règle telle que : "s'il est vous est

nécessaire d'indiquer la pluralité, combinez le nom générique avec le pronom de la 3e p. du pluriel". (p. 162 ; nous soulignons).

Après avoir circonscrit la période d'acquisition d'une telle règle ("entre le moment où les intéressés ont cessé d'appartenir à leur communauté linguistique d'origine et celui où ils se sont trouvés intégrés au monde des plantations dans les îles de la mer des Caraïbes ou dans celles du Golfe du Biafra", *au cours de leur passage dans les captivités donc*), et précisé la localisation des points d'embarquement des captifs (points dans leur grande majorité, situés sur une bande littorale allant du Ghana au Cameroun, bande qui constitue, de nos jours, l'aire d'extension du West African Pidgin-English), Manessy en vient à postuler l'existence, sinon d'une variété véhiculaire du yoruba, du moins d'une langue de commerce fortement influencée par lui, *langue véhiculaire proprement africaine, probablement langue de communication interethnique* (comme il en existe encore beaucoup en Afrique noire), en usage sur une large portion de la Côte de Guinée, et dont le créole nigéro-camerounais (le W.A.P.E) pourrait être une forme élaborée (p. 163).

Il se pourrait donc, qu'au départ de la mutation brusque que subit le système de la détermination nominale de la koinè d'oïl parlée à Saint-Domingue, il y ait eu non pas une ou des langues africaines vernaculaires, mais une variété véhiculaire (influencée par le yoruba), faisant partie du répertoire dont disposaient les Africains à leur arrivée. Cette hypothèse nous apparaît comme d'autant plus séduisante que nous pensons, depuis longtemps déjà, qu'étant donné la quantité de langues africaines théoriquement en jeu (langues kwa du Golfe de Guinée, mais aussi langues gur, kru, et Benue-Congo, c'est à dire les langues en usage chez les populations qui, les unes après les autres, ont fourni la main d'œuvre servile dans les plantations coloniales), la logique commande que, dans la recherche de langues de "substrat", on se tourne en premier lieu vers les langues véhiculaires de l'Afrique de l'Ouest.

Manessy se montre très prudent et reconnaît sa dette : "Nous en nous dissimulons pas ce que avoir d'aventureux une supposition fondée sur un aussi mince indice ; au surplus, elle n'est pas originale. I. F. Hancock (1979, p. 7) l'a formulée très clairement". Avec, entre autres, cette différence que la démarche de Hancock était centrée sur les créoles à base anglaise parlés sur la Côte ouest-africaine ainsi qu'aux Amériques.

Il est tentant de songer à attribuer à cette hypothétique variété véhiculaire, aux côtés de la marque pronominale de pluriel, les autres témoins d'une relation historique entre l'haïtien et l'Afrique occidentale, soit : les traces de diverses structures sérielles³⁹ (expression de l'évaluation quantitative, expression du datif-bénéfactive, expression de l'orientation centripète ou centrifuge)⁴⁰, mais aussi l'abstraction qualitative, le clivage du prédicat, les verbes dédoublés, l'expression du réfléchi par des syntagmes signifiant "son corps" ou "sa tête"⁴¹. L'attention est en effet attirée par leur caractéristique commune : ces différentes structures sont, toutes, attestées dans différentes langues africaines⁴². La langue véhiculaire que postule Manessy aurait pu être l'intermédiaire, l'idiome médiat par lequel ces constructions auraient transité. Ce qui expliquerait, entre autres, qu'elles n'aient pas été remises en cause, en dépit d'une exposition à la langue qu'on peut présumer suffisante, du moins dans la première phase de la créolisation ("société d'habitation"). Il n'y a pas eu de marche arrière dans la créolisation : nous faisons ici allusion, en l'adaptant quelque peu, au "founder principle" dont Mufwene (1990, 1991) signale l'importance, principe selon lequel une fois la période critique de la formation d'un nouveau parler révolue (celle au cours de laquelle les approximations des approximations s'autonomisent en un continuum

identifié comme créole), les populations qui l'apprennent comme langue locale ne la modifient que très peu. Si nous estimons que les changements en question pourraient s'être produits très tôt dans la genèse, c'est que par la suite, dans la "société de plantation" (deuxième phase de la créolisation), les esclaves créoles sont investis, comme le note Chaudenson 1992b : 118), à la fois d'une fonction de commandement ("commandeurs" dans les habitations) et d'un rôle pédagogique ("socialiser" les esclaves nouvellement arrivés) ; leur idiome se trouve, de ce fait, en position "haute" et bien assurée face aux langues africaines des bossales : ces derniers n'ont pas la possibilité d'y effectuer des restructurations majeures.

L'expression de l'évaluation quantitative en créole haïtien, mais également celle du datif-bénéfactif invitent tout particulièrement à se poser la question : toutes deux émergent en effet à date ancienne (cf. le texte de "la Passion de Notre Seigneur selon Saint Jean en langage nègre")⁴³. Avec la construction sérielle d'évaluation qui, à l'instar de la marque pronominale de pluriel, intéresse le champ notionnel de la quantité, il s'agit d'un mode de construction du comparatif à l'aide d'un prédicat signifiant "dépasser, excéder, surpasser" (en haïtien [pasé/dépasé]). Il se trouve que, d'après Manessy (1995 : 179), non seulement les langues kwa⁴⁴, mais également le gullah, le krio et le West African Pidgin English ont recours à un verbe "dépasser, surpasser" pour exprimer le comparatif employé comme "verbe spécifiqueur" dans une construction sérielle. Les trois dernières langues qui viennent d'être citées ne sont pas des langues négro-africaines (du moins considérées sous l'angle d'une affiliation directe), et pourtant on y constate la résurgence de la construction sérielle en question. Comme elle ressurgit, du reste aussi, en français populaire africain dans des énoncés de la forme "il est beau que toi" (Manessy 1995 : 240). Ajoutons qu'on trouve en haïtien une structure apparemment identique à celle du FPA (cf. commentaires 2109 et 2209). La présence du procédé en W.A.P.E. est bien sûr à relever.

Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les autres traits⁴⁵, dans la mesure où ils reflètent eux aussi, comme le soutient Manessy à plusieurs reprises, des modes particuliers de conceptualisation et d'expression de l'expérience caractéristiques d'une aire de civilisation africaine ?

Admettons que cette variété ait été, comme le suggère Manessy fortement influencée par le yoruba ou même, ce qui est différent, que le yoruba ait connu au XVIIe siècle, dans les captivités, une expansion en fonction véhiculaire. On peut supposer que s'y fit jour la tendance sociolinguistique que signale Calvet (1991 : 108), en l'occurrence la régularisation : "Chaque fois qu'une langue vernaculaire connaît une expansion en fonction véhiculaire, elle semble se modifier (c'est à dire que les locuteurs, dans leur pratique linguistique, la modifient) dans le sens de la régularité. [...] Il semble donc y avoir un rapport entre véhicularité et tendance à la suppression des irrégularités".

Ne peut-on pas soutenir le point de vue selon lequel les constructions examinées ci-dessus s'étaient les unes et les autres implantées dans cette variété véhiculaire ancienne, dans la mesure où elles constituaient, dans une situation caractérisée par l'abolition d'une norme, cette manière "commune" de catégoriser l'expérience, en quelque sorte un dénominateur commun et qu'elles étaient, par là, garantes d'une efficacité au moindre coût ("optimisation") ? Ce serait alors à ces principes communs, issus des expériences antérieurement acquises dans l'exercice de la faculté de langage et stockés dans leur mémoire à long terme (leur mémoire "sémantique" comme disent les chercheurs en psychologie cognitive) que les premières vagues d'Africains déportés